

N° 24

13 JUIN
2002

Page 1597
à 1664

Le BO

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JEUNESSE,
DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE



**MISE EN ŒUVRE
DU CODE
DES MARCHÉS PUBLICS
DANS LES EPLE**

Code des marchés publics (pages I à XXI)

- *Mise en œuvre du code des marchés publics dans les établissements publics locaux d'enseignement.*
C. n° 2002-126 du 5-6-2002 (NOR : MENF0201303C)

ORGANISATION GÉNÉRALE

- 1601 **Constructions universitaires** (RLR : 174-0)
Gestion des programmes pluriannuels d'investissements liés à la mise en sécurité des bâtiments universitaires.
C. n° 2002-127 du 5-6-2002 (NOR : MENK0201307C)

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

- 1603 **Conseils** (RLR : 511-7 ; 521-7)
Élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des EPLE - année 2002-2003.
N.S. n° 2002-129 du 7-6-2002 (NOR : MENE0201347N)

PERSONNELS

- 1605 **Examens** (RLR : 723-1)
Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur.
C. n° 2002-125 du 5-6-2002 (NOR : MENE0201294C)
- 1612 **Enseignement privé sous contrat** (RLR : 531-7)
Promotion des maîtres du second degré - campagne 2002-2003.
N.S. n° 2002-128 du 5-6-2002 (NOR : MENF0201330N)
- 1622 **Concours** (RLR : 627-1b)
Répartition des postes offerts aux concours réservés d'infirmier(e)s des services médicaux des administrations de l'État au MEN - année 2002.
A. du 27-5-2002 (NOR : MENA0201324A)
- 1624 **Concours** (RLR : 627-1b)
Répartition des postes offerts aux concours réservés d'assistant(e)s de service social du MEN - année 2002.
A. du 27-5-2002 (NOR : MENA0201322A)
- 1625 **Concours** (RLR : 621-7)
Répartition des postes offerts aux concours réservés de SASU - année 2002.
A. du 27-5-2002 (NOR : MENA0201325A)

- 1627 **Concours** (RLR : 623-0b)
Répartition des postes offerts aux concours réservés
d'adjoints administratifs des services déconcentrés du MEN -
année 2002.
A. du 27-5-2002 (NOR : MEN0201323A)
- 1629 **Examens professionnels** (RLR : 623-2)
Répartition des postes offerts aux examens professionnels
de chef de garage des services déconcentrés du MEN - année 2002.
A. du 27-5-2002 (NOR : MENA0201362A)
- 1630 **Examens professionnels** (RLR : 623-2)
Répartition des postes offerts aux examens professionnels
de conducteurs d'automobile des services déconcentrés du MEN -
année 2002.
A. du 27-5-2002 (NOR : MENA0201361A)
- 1631 **Comité central d'hygiène et de sécurité** (RLR : 610-8)
CCHS du MEN (enseignement scolaire).
Réunion du 25-3-2002 (NOR : MENA0201335X)
- 1633 **Comités d'hygiène et de sécurité** (RLR : 610-8)
Comités d'hygiène et de sécurité spéciaux.
A. du 5-6-2002 (NOR : MENA0201350A)

MOUVEMENT DU PERSONNEL

- 1635 **Nominations**
Experts susceptibles de siéger dans les jurys des concours
de certains personnels ITRF du MEN.
A. du 3-6-2002 (NOR : MENA0201327A)
- 1659 **Nominations**
Commissions consultatives paritaires nationales des directeurs
d'EREA et d'ERPD.
A. du 5-6-2002 (NOR : MENA0201351A)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 1661 **Vacance de poste**
Professeur agrégé à l'IUFM du Pacifique.
Avis du 5-6-2002 (NOR : MENP0201336V)
- 1662 **Vacances de postes**
Postes au CIEP.
Avis du 5-6-2002 (NOR : MENP0201308V)

Le B.O. sur internet

Le Bulletin officiel du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche est en ligne sur le site internet : www.education.gouv.fr/bo depuis le 11 juin 1998.

On y retrouve les B.O. hebdomadaires, spéciaux et hors-série.

Ce service offre trois possibilités :

- la consultation en ligne,*
- le téléchargement,*
- l'abonnement thématique.*

Bulletin d'abonnement

Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche pour un an.
BON À RETOURNER À : CNDP / Abonnement, B - 750, 60732 Sainte-Geneviève cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		77 €	127 €	105,5 €	

Nom, prénom (écrire en majuscules)

Établissement (facultatif)

N° Rue, voie, boîte postale

Localité

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer le n° de RNE de votre établissement

Règlement à la commande :

- par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'agent comptable du CNDP.
- par mandat administratif à l'ordre de l'agent comptable du CNDP - CCP Paris, code établissement 30041. Code guichet 00001. N° de compte 09 137 23H 020, clé 14.

Nom de l'organisme payeur

N° de CCP

Relations abonnés : 03 44 03 32 37
Télécopie : 03 44 03 30 13

Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé

Directrice de la publication : Catherine Lawless - **Directrice de la rédaction :** Nicole Krasnopolski - **Rédacteur en chef :** Jacques Aranhas - **Rédactrice en chef adjointe :** Laurence Martin - **Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) :** Hervé Célestin - **Secrétaire générale de la rédaction :** Micheline Burgos - **Préparation technique :** Monique Hubert - **Chef-maquetiste :** Bruno Lefebvre - **Maquetistes :** Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● **RÉDACTION ET RÉALISATION :** Délégation à la communication, bureau des publications, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP. Tél. 01 55 55 34 50, fax 01 45 51 99 47 ● **DIFFUSION ET ABONNEMENTS :** CNDP Abonnement, B-750-60732 STE GENEVIÈVE CEDEX. Tél. 03 44 03 32 37, fax 03 44 03 30 13. ● **Le B.O.** est une publication du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

ORGANISATION GÉNÉRALE

**CONSTRUCTIONS
UNIVERSITAIRES**

NOR : MENK0201307C
RLR : 174-0

**CIRCULAIRE N°2002-127
DU 5-6-2002**

**MEN - DPD
ECO**

Gestion des programmes pluriannuels d'investissements liés à la mise en sécurité des bâtiments universitaires

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie,
chancelières et chanceliers des universités ; aux présidentes
et présidents et directrices et directeurs d'établissements
publics de l'enseignement supérieur*

■ L'instruction n° 95-023-M9 du 15 février 1995 présente les modalités de mise en place et de gestion des programmes pluriannuels d'investissement des établissements publics nationaux.

La réalisation des travaux de mise en sécurité des bâtiments universitaires doit s'effectuer dans le cadre des dispositions prévues par cette instruction. Il convient toutefois d'y apporter quelques aménagements eu égard au caractère d'urgence de ces opérations.

1 - Rappel de certaines dispositions de l'instruction du 15 février 1995

Le programme d'investissement correspond aux différentes phases de travaux nécessaires à la réalisation d'un investissement.

Le programme prévoit :

- d'une part, les dépenses à réaliser ;
 - et d'autre part, les ressources permettant de couvrir ces dépenses ; l'instruction indique que les financements figurant au programme peuvent avoir des origines diverses (État, collectivités locales, entreprises privées ou l'établissement lui-même par autofinancement) ;
 - un calendrier de réalisation de l'opération envisagée, tant en recettes qu'en dépenses.
- Pour être exécuté, ce programme doit être

inscrit au budget de l'établissement public. L'autorisation de programme d'un EPN correspond ainsi à la traduction budgétaire d'un programme d'investissement dont l'exécution doit s'étaler sur plusieurs années. Il permet d'inscrire au sein du budget de l'établissement public les moyens financiers globaux du programme tant en recettes qu'en dépenses. Compte tenu du caractère pluriannuel de l'opération, l'autorisation de programme est ensuite répartie en enveloppes annuelles qui précisent, pour chaque exercice budgétaire, les travaux à réaliser et les financements correspondants. L'inscription en dépenses des enveloppes annuelles dans le budget de l'établissement correspond aux crédits de paiements ouverts pour l'exercice considéré.

L'instruction du 15 février 1995 précise que lorsque le programme est financé en tout ou partie par des subventions retracées dans le cadre d'une autorisation de programme du budget de l'État, les recettes attendues annuellement par l'établissement public doivent être calculées en fonction du montant attendu annuellement de ces subventions. Ce montant est déterminé par l'échéancier des crédits de paiements établi par l'État.

Ainsi, pour un programme financé entièrement par l'État au moyen d'une autorisation de programme de l'État, la cadence d'attribution des crédits de paiement de la part de l'État induit de facto le montant des enveloppes annuelles, donc des crédits de paiement pouvant être ouverts dans le budget de l'établissement au titre du programme concerné. En revanche, si un programme est financé en partie par l'État et pour le reste par autofinancement de l'établissement, rien n'interdit d'inscrire au sein du budget de l'établissement public, un montant de crédits de paiement

supérieur aux crédits de paiement annuels attendus de l'État, puisque la part excédentaire correspond à l'autofinancement prévu lors de l'élaboration du programme par l'établissement. Enfin, il est rappelé que si l'autorisation de programme inscrite au sein du budget de l'établissement constitue la limite supérieure des dépenses que l'ordonnateur est autorisé à engager juridiquement pour la réalisation de l'investissement, les crédits de paiement ouverts sur un budget correspondent au montant des dépenses pouvant être mandatées dans le courant de l'exercice concerné.

Dès lors, si des marchés peuvent être conclus dès l'inscription de l'autorisation de programme au budget d'un établissement public, les conditions de réalisation de ce marché doivent tenir compte des crédits de paiements inscrits au budget.

2 - Application de l'instruction du 15 février 1995 aux travaux de mise en sécurité des bâtiments universitaires

Dans le cadre du plan U3M, la mise en sécurité des bâtiments universitaires constitue une priorité. Le financement de ces travaux est assuré pour une majeure partie par l'État, les établissements pouvant y contribuer.

La mise en sécurité des bâtiments universitaires va donner lieu à des opérations d'investissement qui, même s'ils doivent être réalisés rapidement peuvent s'étaler sur plusieurs exercices budgétaires.

Ces travaux doivent être suivis au sein des établissements suivant les dispositions prévues par l'instruction du 15 février 1995 susmentionnée.

Dans le cas où les travaux sont réalisés sur une année, c'est la pluriannualité des financements qui donne à ce programme d'investissement le caractère pluriannuel.

Le caractère d'urgence de ces opérations nécessite toutefois quelques aménagements notamment quand les travaux sont financés entièrement ou quasiment par l'État.

Les établissements publics concernés par le plan sécurité du ministère chargé de l'éducation nationale (EPSCP, EPA d'enseignement supérieur, CROUS, chancelleries d'université), sont ainsi autorisés à anticiper les financements attendus de l'État. Ils peuvent prévoir des enveloppes annuelles, donc des crédits de paiement,

qui mobilisent momentanément leur fonds de roulement au-delà de l'autofinancement prévu pour l'opération concernée.

C'est ainsi que dans le cas où un établissement dispose d'un fonds de roulement suffisant lui permettant de préfinancer les opérations de mise en sécurité des bâtiments, la cadence de réalisation des travaux pourra anticiper le rythme de versement des crédits de paiements de l'État. Les crédits de paiements inscrits au budget de l'établissement, qui correspondent à la limite des mandatements autorisés pour l'année, pourront alors être supérieurs aux crédits de paiement attendus pour l'année de la part de l'État et qui constituent pour l'établissement public ses recettes externes.

Cette autorisation est limitée aux opérations strictement nécessaires aux opérations de mise en sécurité des bâtiments universitaires. Ce mécanisme de financement ne peut en aucun être utilisé pour les opérations de maintenance, de construction ou de réhabilitation non liées à la sécurité de bâtiments.

De même, en cas de fonds de roulement disponible insuffisant, les crédits de paiements pouvant être ouverts au budget de l'établissement devront alors tenir compte des crédits de paiements annoncés par l'État pour l'année considérée.

Pour accompagner la mise en œuvre de ce dispositif, une expertise des projets d'investissements en matière de mise en sécurité pourra être demandée aux missions d'expertise économique et financière des services déconcentrés du Trésor.

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par délégation,

Le directeur de la programmation et du développement

Jean-Richard CYTERMANN

Pour le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et par délégation,

Pour le directeur général de la comptabilité publique,

L'inspecteur des finances Jean-Louis ROUQUETTE

Pour la directrice du budget,

La sous-directrice

Martine MARIGEAUD

ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

CONSEILS

NOR : MENE0201347N
RLR : 511-7 ; 521-7

NOTE DE SERVICE N°2002-129
DU 7-6-2002

MEN
DESCO B6

Élections des représentants de parents d'élèves aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des EPLE - année 2002-2003

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;
aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices
et directeurs des services départementaux de l'éducation
nationale*

■ Pour l'année scolaire 2002-2003, les élections des représentants de parents d'élèves aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et aux conseils des écoles, se dérouleront **les 18 et 19 octobre 2002**. Le jour du scrutin sera choisi, comme chaque année, entre ces deux dates par le chef d'établissement dans le second degré et par la

commission électorale dans le premier degré. Je vous rappelle que les textes concernant ces élections précisent qu'au cours de la réunion des parents d'élèves, au début de l'année scolaire, une information doit être donnée aux familles sur les différentes instances où siègent les parents et sur l'organisation des élections de leurs représentants.

La remontée des résultats des élections des représentants de parents d'élèves sera effectuée par voie d'internet, selon des modalités et dans des délais qui vous seront précisés ultérieurement.

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

*P*ERSONNELS

EXAMENS

NOR : MENE0201294C
RLR : 723-1

CIRCULAIRE N°2002-125
DU 5-6-2002

MEN
DESCO A10

Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

*Réf. : D. n° 85-88 du 22-1-1985 mod. par D. n° 91-38
du 14-1-1991 ; A. du 29-10-2001*

■ La présente circulaire a pour objet de préciser l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur, telles qu'elles découlent de l'arrêté du 29 octobre 2001 et entreront en vigueur à partir de la rentrée 2003.

A - LE CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ÉCOLES MAÎTRE FORMATEUR

1 - Certificat d'aptitude - Certificat d'aptitude spécialisé

Compte tenu des dispositions du décret n° 85-88 du 22 janvier 1985 modifié par le décret n° 91-38 du 14 janvier 1991, la nomination dans les différentes catégories d'instituteurs ou de professeurs des écoles maîtres formateurs énumérées à l'article premier de l'arrêté du 4 janvier 2002 est conditionnée par la nature du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur dont les candidats sont titulaires.
Les titulaires du CAFIPEMF sans option de

spécialisation ont vocation à exercer en tant que conseillers pédagogiques de circonscription généralistes ou en tant que maître formateur. Un certificat d'aptitude spécialisé est nécessaire pour les autres catégories de fonctions comportant une spécialisation.

Les enseignants titulaires d'un CAFIPEMF spécialisé peuvent, le cas échéant, postuler sur des postes à vocation généraliste de conseillers pédagogiques ou de maîtres formateurs.

La spécialisation est fonction de l'option choisie par le candidat, au moment de son inscription aux épreuves, parmi celles énumérées à l'article 2 de l'arrêté du 29 octobre 2001 et qui sera mentionnée sur le certificat d'aptitude.

Les titulaires d'un CAFIPEMF comportant une option peuvent, dans le cadre des postes spécialisés liés à l'option de leur CAFIPEMF, accomplir des missions qui dépassent le cadre des seules activités correspondant à l'option, dans la mesure où leur mission s'exerce toujours, y compris dans leur spécialité, en référence à la polyvalence du maître.

2 - Structure de l'examen (arrêté du 29 octobre 2001)

Le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur comprend une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

Épreuve d'admissibilité

La notation de 0 à 20 pour l'épreuve d'admissibilité est affectée d'un coefficient 3.

A - Partie pratique

(Durée : de une heure à une heure trente)

En présence du jury, le candidat fait la classe à ses propres élèves (ou, s'il n'exerce pas dans une classe, devant une classe choisie par le président du jury en accord avec lui).

Cette partie pratique doit comprendre deux séquences situées dans la progression normale de la classe et porter, au choix du candidat :

- la première : sur le français (quand la séquence est présentée à l'école maternelle, elle porte sur le langage) ou sur les mathématiques ;

- la seconde : sur l'une des activités (autres que le français et les mathématiques) prévues au programme de l'école primaire ou du collège pour les classes de SEGPA. Pour les candidats ayant choisi une option, l'activité doit obligatoirement correspondre à cette option.

B - Entretien

(Durée : trente minutes)

L'entretien avec le jury suit immédiatement la partie pratique. Cet entretien porte sur les séquences précédentes ainsi que sur les documents professionnels liés à leur mise en œuvre.

Admissibilité : au moins 15/20 à l'épreuve.

Épreuves d'admission

A - Soutenance, devant le jury, d'un mémoire rédigé par le candidat et portant sur l'un des domaines au programme de l'école primaire ou du collège pour les SEGPA

La notation de 0 à 20 pour la soutenance d'un mémoire est affectée d'un coefficient 2.

Le candidat a le libre choix du domaine d'activité ou du champ disciplinaire.

B - Épreuve pratique

La notation de 0 à 20 pour l'épreuve pratique est affectée d'un coefficient 3.

Cette épreuve, qui se déroule devant le jury, consiste, au choix du candidat :

- soit en la critique d'une leçon ou d'une activité menée à l'école maternelle, faite par un professeur des écoles stagiaire ;

- soit en la conduite d'une animation pédagogique au sein d'un groupe en formation initiale ou en formation continue.

Si le mémoire porte sur le français ou les mathématiques, l'épreuve pratique doit obligatoirement porter sur l'une des autres activités

prévues au programme de l'école primaire (ou du collège pour les SEGPA).

Si le mémoire porte sur l'un des autres domaines d'activité prévus au programme de l'école primaire (ou du collège pour les SEGPA), l'épreuve pratique doit obligatoirement porter, au choix du candidat, sur le français ou les mathématiques.

Pour les CAFIPEMF spécialisés, l'activité porte obligatoirement sur l'option.

Un candidat est déclaré admis si pour l'ensemble des épreuves il obtient un total minimum de 95 points sur 160 (admissibilité + admission).

3 - Nature des épreuves

A - Épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité a pour objet d'évaluer l'activité d'un enseignant dans une classe et plus largement sa professionnalité. Cette évaluation prend en compte la capacité à définir des objectifs, à mettre en œuvre des démarches pédagogiques dans les situations d'apprentissage choisies pour atteindre ces objectifs, à évaluer les effets des démarches et des situations retenues, à les situer dans la progressivité des apprentissages et dans le cadre des programmes.

Elle porte tout à la fois sur la maîtrise des contenus, la pertinence de la démarche pédagogique, la justesse de l'observation des comportements et des résultats, la qualité des relations entre le maître et les élèves. On évaluera la capacité à éclairer la démarche pédagogique éventuellement avec le support de documents professionnels que le candidat pense utiles de présenter au jury (préparations, évaluations, programmations d'activités...).

L'intérêt pour le projet de l'école ainsi que la connaissance de l'environnement social et culturel peuvent être questionnés.

Pendant la période transitoire durant laquelle l'enseignement des langues vivantes sera progressivement étendu à tous les niveaux de l'enseignement primaire, la séquence de langues vivantes étrangères pour les candidats choisissant cette option, pourra, le cas échéant, se dérouler dans une autre école.

B - Épreuves d'admission

Les épreuves d'admission doivent permettre de

déceler, parmi les candidats, ceux qui peuvent allier à leurs qualités d'enseignant des qualités de formateur d'adultes et d'animateur pédagogique.

Le mémoire devra, de façon impérative, prendre appui sur l'expérience professionnelle du candidat. L'entretien permettra de vérifier l'efficacité de cette condition. Toutefois, il ne s'agit pas d'un simple travail descriptif. Articulé sur une problématique nettement repérée et sur des contenus maîtrisés, le mémoire est une épreuve d'approfondissement, de recherche personnelle et d'élargissement de la culture du candidat, à partir de l'expérience vécue, en vue d'une analyse critique pouvant conduire, soit à des interrogations amorçant éventuellement un travail ultérieur, soit à des conclusions de portée relativement générale. En même temps qu'une épreuve d'examen, destinée à informer le jury sur les capacités du candidat à observer, à s'informer, à analyser sa pratique pour l'affermir, le mémoire doit être un élément essentiel d'auto-formation, avant l'entrée dans une fonction de formateur de maîtres. Il témoigne de la capacité à prendre en compte la polyvalence du métier de professeur des écoles, quel que soit le domaine choisi.

Compte tenu des charges professionnelles des candidats, il est souhaitable de limiter l'ampleur du mémoire à une vingtaine de pages.

L'épreuve pratique porte, au choix du candidat, soit sur la critique d'une leçon faite par un professeur des écoles stagiaire, soit sur la conduite d'une animation pédagogique au sein d'un groupe (étudiants ou professeurs des écoles stagiaires en formation initiale, instituteurs ou professeurs des écoles titulaires en formation continue).

Dans l'un et l'autre des cas, il s'agit de déceler l'aptitude du candidat à conduire un échange professionnel avec des enseignants ou des stagiaires. Il doit se donner les moyens d'une relation posée en terme de dialogue entre professionnels de l'enseignement. La conduite du dialogue est différente selon qu'il s'agit de jeunes maîtres en formation initiale ou de maîtres expérimentés en formation continue. Le choix même, opéré par le candidat, entre la critique d'une leçon et la conduite d'une

animation pédagogique, pourra être éclairé et justifié au cours de l'entretien avec le jury. Dans les deux cas, l'épreuve porte sur l'option quand il s'agit d'un CAFIPEMF spécialisé. Pour le CAFIPEMF option langues vivantes étrangères, la langue choisie doit être une des langues prévues dans les programmes et enseignées dans les écoles du département dans lequel le candidat présente le CAFIPEMF. Le candidat doit être capable d'intervenir auprès du stagiaire aussi bien sur les éléments liés à la qualité de la langue qu'il pratique et enseigne que sur les éléments didactiques et pédagogiques.

Pour la critique de leçon, le candidat assiste à la séquence en présence du jury. Il dispose des moyens d'investigation qu'il juge nécessaires à sa critique (examen de la préparation du professeur des écoles, des travaux des élèves, du matériel pédagogique disponible, etc.). La critique de leçon suit immédiatement l'observation de la séquence. Il ne s'agit pas d'un exposé en forme, mais d'un dialogue avec le professeur des écoles pour l'aider à analyser sa séquence de classe et à en définir les prolongements. Il revient au candidat d'analyser la prestation de l'enseignant avec lui dans une approche formative qui permettent les conseils prodigués. L'entretien se poursuit hors la présence du professeur des écoles, pour permettre au candidat de s'expliquer librement devant le jury.

Pour l'animation, le candidat sera chargé de conduire une animation pédagogique avec un groupe de dix à quinze personnes.

Excepté pour les CAFIPEMF spécialisés pour lesquels l'animation doit désormais porter sur l'option, le candidat aura le choix du champ disciplinaire dans lequel se situe l'épreuve, pourvu que ce choix soit compatible avec les dispositions des articles 4 et 5 de l'arrêté du 29 octobre 2001. Il sera informé, deux semaines à l'avance environ, du domaine d'activités et de la progression dans lesquels s'inscrit l'animation qu'il doit conduire. Un contact préalable pourra être pris avec les stagiaires pour une information mutuelle sur les conditions dans lesquelles la séance sera préparée et conduite. Ce contact préalable ne devra, en aucun cas, prendre la forme d'un examen blanc.

Au cours de l'épreuve, le jury appréciera particulièrement l'aptitude à instaurer une communication de qualité avec le groupe, à identifier les interventions positives et à en favoriser l'exploitation, à faire surgir les problématiques essentielles, à opérer les synthèses.

Pour la critique de leçon comme pour l'animation, la durée de l'épreuve, entretien inclus, est comprise entre une heure trente et deux heures.

4 - Le jury

A - Composition

La composition du jury doit être conforme aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 29 octobre 2001. Le jury de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur est présidé par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou par son représentant.

Pour chaque candidat inscrit, et pour chacune des épreuves, le jury comprend :

- un représentant des corps d'inspection ;
- l'inspecteur chargé de la circonscription, ou, à défaut, d'une autre circonscription ;
- deux instituteurs ou professeurs des écoles maîtres formateurs dont un ayant la responsabilité d'une classe ;
- un formateur de l'institut universitaire de formation des maîtres (professeur agrégé, professeur certifié, enseignant-chercheur) proposé par le directeur de cet établissement.

La composition du jury tient compte du choix de l'option éventuellement effectué par le candidat.

B - Modalités de fonctionnement

L'article 7 de l'arrêté du 29 octobre 2001 prévoit que le jury doit se réunir avant le début de la session d'examen afin d'harmoniser les critères de notation retenus.

Par ailleurs, la liste des candidats déclarés admis est arrêtée par le jury réuni en formation plénière.

B - LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions d'inscription à l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur sont fixées par l'article 2 du décret modifié.

1 - Situation administrative

Les candidats doivent obligatoirement être instituteurs ou professeurs des écoles titulaires. Ne peuvent donc postuler les professeurs des écoles stagiaires, les maîtres de l'enseignement privé, les personnels non titulaires en fonction à l'étranger.

2 - Services exigés

A - Les candidats doivent justifier d'au moins cinq années de services effectifs d'enseignement à temps complet, ou leur équivalent, accomplis en qualité d'instituteur titulaire, d'instituteur stagiaire, d'instituteur suppléant ou de professeur des écoles titulaire (1) dans :

- une école maternelle ou élémentaire publique ;
- un établissement national d'enseignement spécial (Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée) ;
- une section d'enseignement général et professionnel adapté ;
- une unité pédagogique d'intégration ;
- une classe d'initiation pour enfants étrangers ;
- une classe en institut médico-éducatif, institut médico-pédagogique ou en institut médico-professionnel ;
- une classe d'adaptation implantée dans un collège et relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- un établissement de l'administration pénitentiaire ;
- un établissement d'enseignement spécial (ERPD, EREA).

Sont également pris en compte les services effectués, dans les mêmes conditions, hors du territoire national :

(1) Sont également pris en compte les services accomplis en qualité d'élève-instituteur soumis aux dispositions du décret n° 82-511 du 15 juin 1982 (recruté au concours interne à compter de la session de 1982) et ceux accomplis en qualité d'élève-instituteur à partir de la rentrée scolaire de 1982 par les personnels qui, recrutés à la session de 1981 des concours internes, ont opté pour l'exercice des fonctions d'instituteur pendant l'année scolaire 1982-1983.

En revanche, les services accomplis en qualité d'élève-instituteur par les personnels issus des concours externes ne peuvent être pris en compte. Il en va de même des services accomplis en cette qualité par les personnels issus des concours internes organisés avant la session de 1982 (à l'exception de ceux mentionnés au premier alinéa ci-dessus).

- dans des établissements scolaires étrangers au titre de la loi du 13 juillet 1972 susvisée, après recrutement par le ministre chargé des affaires étrangères ou par le ministre chargé de la coopération ;

- dans les établissements scolaires français à l'étranger figurant sur les listes fixées annuellement par voie d'arrêtés publiés au B.O. ;

- dans les écoles maternelles ou élémentaires et les établissements spécialisés pour enfants et adolescents handicapés de l'enseignement privé sous contrat.

Ne peuvent être pris en compte :

- le service national quelle que soit la forme sous laquelle il a été effectué. Toutefois, il est rappelé que la période complémentaire de huit mois que les coopérants enseignants ont dû effectuer au-delà de la durée légale (fixée à seize mois) du service national doit être prise en compte ;

- les services accomplis sous contrat local à l'étranger ;

- les services accomplis dans les établissements d'enseignement privé hors contrat.

B - Modalités de décompte des services

Il convient de prendre en compte tous les services qui ont été effectivement rémunérés au candidat dans les conditions précisées ci-dessus. Les services à mi-temps ou à temps partiel sont pris en compte pour leur durée réelle (par exemple : deux ans à mi-temps = une année).

Par ailleurs, les services peuvent avoir été accomplis de manière discontinue.

Il est rappelé que l'ancienneté de service est appréciée au 31 décembre de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen.

C - LES MODALITÉS D'ORGANISATION

1 - Préparation

Compte tenu du fait que l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou professeur des écoles maître formateur comprend la rédaction d'un mémoire dont le sujet doit être préalablement approuvé (cf. article 5, 1°, de l'arrêté du 29 octobre 2001), il importe de prévoir un certain nombre d'opérations préparatoires longtemps avant la date prévue pour une session donnée de l'examen.

A - Dépôt des sujets de mémoires

À la fin de chaque année scolaire, il convient de porter à la connaissance des instituteurs titulaires et des professeurs des écoles titulaires que ceux d'entre eux qui souhaitent se présenter à l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur doivent déposer un sujet de mémoire, à l'inspection académique du département dans lequel ils exercent, au plus tard un mois après la date de la rentrée scolaire. Les conditions d'inscription à l'examen seront rappelées afin que seuls les candidats susceptibles de remplir les conditions de services exigées au 31 décembre de l'année de l'examen déposent un dossier.

B - Constitution d'une commission d'agrément des sujets de mémoire

Cette commission, présidée par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, ou par son représentant, est composée de membres du jury choisis parmi les différentes catégories de personnel représentées dans le jury.

C - Agrément des sujets

Les sujets de mémoire devront être agréés six mois au moins avant le dépôt du mémoire, qui interviendra à une date fixée par l'inspecteur d'académie et choisie de telle sorte que les membres du jury puissent en prendre connaissance avant la soutenance. L'agrément d'un sujet est valable pour trois sessions au maximum, réparties sur cinq années scolaires. Toutefois, un candidat ajourné à l'issue des épreuves d'admission ou n'ayant pas passé ces épreuves, peut solliciter, pour la session suivante, l'agrément d'un nouveau sujet.

L'ensemble des sujets déposés à l'inspection académique est examiné par la commission. Les décisions de la commission - agrément ou refus d'agrément - sont notifiées aux candidats. En cas de refus, la décision doit être motivée précisément et le candidat est invité à présenter dans les plus brefs délais un second et dernier sujet pour l'année scolaire en cours.

Les candidats dont le sujet de mémoire a été approuvé doivent être avertis qu'ils doivent conserver la décision d'agrément (qui est valable une fois pour toutes) en vue de la joindre

le moment venu à leur dossier de candidature, le dépôt d'une demande d'agrément de sujet de mémoire ne les dispensant pas de faire acte de candidature à l'examen.

2 - Ouverture de l'examen

Conformément aux dispositions de l'article premier de l'arrêté du 29 octobre 2001, l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur professeur des écoles maître formateur comporte une seule session annuelle dont les dates sont fixées par le recteur de l'académie.

3 - Dépôt des candidatures

L'inscription des candidats doit être effectuée auprès de l'inspection académique du département où ils exercent leurs fonctions.

Les dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscription sont fixées par le recteur de l'académie. Il convient, en la matière, de se référer aux dispositions applicables pour les concours de recrutement.

4 - Vérification des dossiers. Contrôle des conditions requises

Il appartient aux services des inspections académiques de vérifier avant le début des épreuves que les candidats remplissent bien les conditions requises pour faire acte de candidature.

A - Situation administrative et services exigés

Cf. § B.1 et 2 ci-dessus (conditions d'inscription).

B - Agrément du sujet de mémoire

Les candidats doivent obligatoirement joindre à leur dossier la décision de la commission d'agrément approuvant leur sujet de mémoire.

C - Options

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 octobre 2001, les candidats qui le souhaitent (cf. § A.1 ci-dessus) sont tenus de faire connaître, au moment de leur inscription, l'option qu'ils ont éventuellement choisie parmi les suivantes :

- arts plastiques ;
- éducation musicale ;
- éducation physique et sportive ;
- langues et cultures régionales ;

- langues vivantes étrangères ;
- technologies et ressources éducatives.

Il est précisé que le choix d'une option n'est, bien entendu, pas obligatoire, mais que seuls les candidats ayant indiqué une option au moment de leur inscription seront autorisés à passer un certificat d'aptitude spécialisé et que, par ailleurs, il n'est pas possible de modifier ce choix après l'inscription.

D - Admissibilité lors d'une précédente session

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 29 octobre 2001, les candidats ayant été déclarés admissibles lors d'une session de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur professeur des écoles maître formateur gardent le bénéfice de cette admissibilité pour deux nouvelles sessions de l'examen.

Il n'est pas nécessaire que ces deux sessions suivent immédiatement celle à laquelle le candidat a été déclaré admissible. Le candidat dispose d'un délai de quatre ans après la fin de cette session pour subir jusqu'à deux fois les seules épreuves d'admission de l'examen.

Le cas échéant, les candidats doivent présenter un document signé de l'inspecteur d'académie, président du jury, attestant qu'ils ont été admissibles à l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur professeur des écoles maître formateur .

Dans ce document sera précisé que le candidat :

- n'a pas encore subi les épreuves d'admission ;
- a déjà subi ces épreuves (en indiquant la session).

Les candidats qui ont échoué à l'issue des épreuves d'admission à la session 2002 ou qui n'ont pas souhaité passer les épreuves d'admission lors de la session 2002 ou ceux qui bénéficient de l'admissibilité des années précédentes dans les limites prévues par la circulaire passeront les épreuves d'admission selon les règles désormais définies par l'arrêté du 29 octobre 2001.

E - Situations des candidats ne remplissant pas toutes les conditions requises

Les dossiers des candidats qui ne remplissent pas toutes les conditions requises doivent être rejetés. La décision de rejet doit être notifiée au candidat dans les meilleurs délais.

Conformément aux dispositions de la loi n° 79-587 du 11 juillet 1979, cette décision doit obligatoirement être motivée. La lettre de notification doit également indiquer obligatoirement à l'intéressé les voies de recours qui lui sont offertes (cf. note de service n° 82-404 du 20 septembre 1982, annexe II).

5 - Admission et délivrance du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

La liste d'admission est établie par le président du jury. Il est rappelé que les candidats ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves un total inférieur à 95 points sur 160 ne peuvent être déclarés admis.

Le recteur délivre le certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur professeur des écoles maître formateur portant éventuellement mention de l'option choisie par le candidat.

Dans un but de simplification administrative, le recteur établira un arrêté global d'admission au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur professeur des écoles maître formateur. L'extrait de l'arrêté d'admission adressé à chaque candidat admis tiendra lieu de diplôme. À cette fin, l'ampliation devra porter la mention : "La présente ampliation tient lieu de diplôme du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur professeur des écoles maître formateur, (éventuellement) option".

6 - Information et aide aux candidats

Afin d'informer les candidats sur le niveau de compétences attendu pour exercer les fonctions liées à l'obtention du CAFIPEMF ainsi que sur les conditions de déroulement de l'examen, il est souhaitable d'organiser une réunion d'information à l'inspection académique sur l'examen, ses modalités, les ressources disponibles dans le département (accès aux différentes bibliothèques et documentation pédagogique, facilités accordées pour l'observation de classes, formateurs susceptibles d'aider de leurs conseils pour l'élaboration des mémoires, modules intégrés à des dispositifs des plans

académiques de formation continue des enseignants etc.).

L'introduction, dans les programmes d'actions de formation continue, à l'échelon départemental ou académique, de dispositifs de préparation au CAFIPEMF sont également à développer.

Toute initiative susceptible d'améliorer les conditions de recrutement des maîtres formateurs doit être encouragée et soutenue.

D - SITUATION DES TITULAIRES D'UN CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ÉCOLES MAÎTRE FORMATEUR

souhaitant obtenir un certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur spécialisé et des titulaires d'un certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur spécialisé souhaitant changer d'option.

Les personnels concernés étant déjà titulaires d'un certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur professeur des écoles maître formateur devront uniquement subir à nouveau **les deux épreuves déterminant le caractère optionnel** du certificat d'aptitude, c'est-à-dire la deuxième séquence de la partie pratique de l'épreuve d'admissibilité qui déterminera la nouvelle note d'admissibilité (comme pour la première passation, elle doit être égale ou supérieure à 15/20 avant affectation d'un coefficient 3, pour autoriser le candidat à présenter l'épreuve d'admission) ainsi que la critique de leçon ou l'animation (note de 0 à 20 affectée d'un coefficient 3).

Pour établir la notation, le jury conservera la note antérieurement obtenue par les candidats à l'épreuve de mémoire. Il est rappelé que les candidats ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves un total inférieur à 95 points ne peuvent être déclarés admis.

Pour le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche et par délégation,

Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR

**ENSEIGNEMENT
PRIVÉ SOUS CONTRAT**

NOR : MENF0201330N
RLR : 531-7

**NOTE DE SERVICE N°2002-128
DU 5-6-2002**

**MEN
DAF D1**

Promotion des maîtres du second degré - campagne 2002-2003

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;
aux vice-recteurs ; au chef du service de l'éducation
nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon*

■ La présente note de service a pour objet la mise en œuvre au titre de l'année scolaire 2002-2003 des listes d'aptitude et tableaux d'avancement concernant les promotions des maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Elle concerne :

- l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés ;
- l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- l'accès exceptionnel des adjoints d'enseignement à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel et des professeurs d'éducation physique et sportive ;
- l'accès des professeurs d'enseignement général de collège à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés et des professeurs d'éducation physique et sportive.

Les dispositions des notes de service n° 01-007 du 27 juillet 2001, n° 00-137 du 1er septembre 2000, n° 99-190 du 25 novembre 1999, n° 99-087 du 15 juin 1999, n° 98-182 du 9 septembre 1998, n° 98-184 du 9 septembre 1998, n° 98-183 du 9 septembre 1998 et n° 98-1333 du 8 octobre 1998 sont reconduites, à l'exception de celles concernant l'accès des PLP 1 en PLP 2 et sous réserve des nécessaires adaptations de date comme précisé ci-après.

I - Accès à l'échelle de rémunération de professeur agrégé

La condition d'activité s'apprécie au 1er septembre 2002.

La condition d'âge s'apprécie au 1er octobre 2002.

Les conditions de service s'apprécient au 1er octobre 2002.

Les tableaux de propositions revêtus de votre signature, me seront transmis **pour le 1er octobre 2002**, conformément au tableau joint en annexe II de la note précitée du 25 novembre 1999.

II - Accès à l'échelle de rémunération de professeur certifié et de professeur d'éducation physique et sportive

La condition d'activité s'apprécie au 1er septembre 2002.

Les conditions d'âge s'apprécient au 1er octobre 2002 étant rappelé que la candidature des maîtres atteignant 65 ans avant le 1er septembre 2003 n'est pas recevable.

Les conditions de service s'apprécient au 1er octobre 2002.

Dans l'évaluation du barème, l'échelon s'apprécie au 31 août 2001.

Les tableaux de propositions revêtus de votre signature, me seront transmis **pour le 1er octobre 2002**. S'agissant des fiches de candidature, vous voudrez bien utiliser le modèle ci-joint.

III - Accès exceptionnel des adjoints d'enseignement à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel et des professeurs d'éducation physique et sportive

Le classement des maîtres dans l'échelle de rémunération des adjoints d'enseignement s'apprécie au 31 août 2001.

Les conditions de service s'apprécient au 1er octobre 2002 étant rappelé que la candidature des maîtres atteignant 65 ans avant le 1er septembre 2003 n'est pas recevable.

Dans l'évaluation du barème, l'échelon s'apprécie au 31 août 2001.

Les conditions de barème fixées par la note de service n° 98-184 du 9 septembre 1998 sont

modifiées comme suit :

II - Barème

Au lieu de :

“Avis favorable à l’inspection pédagogique spéciale : 30 points”

Lire :

“AE promus après inspection pédagogique spéciale ou sur proposition de la commission académique de sélection : 30 points”

Les promotions fixées à 2 265 dans la loi de finances 2002, sont réparties ainsi qu’il suit :

- 1 833 promotions à l’échelle de rémunération de professeur certifié ;
- 231 promotions à l’échelle de rémunération de professeur de lycée professionnel ;
- 201 promotions à l’échelle de rémunération de professeur d’éducation physique et sportive.

IV - Accès des professeurs d’enseignement général de collège à l’échelle de rémunération des professeurs certifiés et des professeurs d’éducation physique et sportive

Les conditions de service s’apprécient au 1er octobre 2002 étant rappelé que la candidature des maîtres atteignant 65 ans avant le 1er septembre 2003 n’est pas recevable.

Dans l’évaluation du barème, l’échelon s’apprécie au 31 août 2001.

Je vous prie de trouver ci-après les contingents académiques de promotions.

Pour le ministre de la jeunesse,
de l’éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

Le directeur des affaires financières
Michel DELLACASAGRANDE

(voir annexe pages suivantes)

Annexe

RÉPARTITION DES PROMOTIONS AU TOUR EXTÉRIEUR DES AGRÉGÉS - ANNÉE SCOLAIRE 2002-2003

DISCIPLINES	RÉPARTITION
Philosophie	0
Lettres classiques	0
Lettres modernes	2
Histoire-géographie	1
Sciences sociales	1
Allemand	0
Anglais	2
Espagnol	0
Arabe	0
Hébreu	0
Italien	0
Portuguais	0
Russe	0
Mathématiques	4
Sciences physiques	2
Sciences de la vie et de la Terre	1
Biochimie	0
Mécanique	1
Génie civil	0
Génie mécanique	0
Génie électrique	0
Économie et gestion	2
Éducation musicale et chant choral	1
Arts plastiques	0
EPS	2
TOTAL	19

TOUR EXTÉRIEUR CERTIFIÉS ET PEPS - ANNÉE SCOLAIRE 2002-2003

SECTIONS	RÉPARTITION 2002-2003
Philosophie	3
Lettres classiques	4
Lettres modernes	32
Histoire-géographie	19
Sciences économiques et sociales	3
Allemand	4
Anglais	33
Espagnol	16
Hébreu	1
Italien	1
Mathématiques	30
Sciences physiques	14
Physique-électricité appliquée	1
Sciences de la vie et de la Terre	13
Éducation musicale et chant choral	6
Arts plastiques	5
Documentation	8
Langues régionales	1
TOTAL promotions de certifiés (CAPES)	194
Génie mécanique	1
Génie électrique	2
Technologie	8
Biotechnologie	1
Sciences techn. médico-sociales	2
Économie et gestion	13
Hôtellerie-tourisme	2
TOTAL promotions de certifiés (CAPET)	29
TOTAL promotions des professeurs d'éducation physique et sportive	20

INTÉGRATION AECE EN CERTIFIÉS, PLP ET PEPS - ANNÉE SCOLAIRE 2002-2003

ACADÉMIES	INTÉGRATION EN CERTIFIÉS	INTÉGRATION EN PLP	INTÉGRATION EN PEPS
Aix-Marseille	56	16	1
Amiens	74	3	3
Besançon	21	4	2
Bordeaux	69	13	5
Caen	43	4	4
Clermont-Ferrand	53	8	4
Corse	4	0	0
Créteil	36	3	5
Dijon	35	1	4
Grenoble	80	17	11
Guadeloupe	4	4	1
Guyane	1	1	1
Lille	152	6	6
Limoges	14	2	1
Lyon	125	17	18
Martinique	8	3	1
Montpellier	65	4	9
Nancy-Metz	52	13	8
Nantes	160	18	20
Nice	44	1	6
Orléans-Tours	69	8	10
Paris	92	4	8
Poitiers	40	5	6
Reims	34	5	4
Rennes	161	34	23
Réunion	8	1	0
Rouen	46	9	8
Strasbourg	36	3	4
Toulouse	79	15	14
Versailles	147	4	12
Nouvelle-Calédonie	7	4	2
Polynésie française	18	1	0
TOTAL	1 833	231	201

INTÉGRATION PEGC EN CERTIFIÉS ET PEPS - ANNÉE 2002-2003

ACADÉMIES	INTÉGRATIONS PEGC EN CERTIFIÉS	INTÉGRATIONS PEGC EN PEPS
Aix-Marseille	1	0
Amiens	1	0
Besançon	2	0
Bordeaux	3	0
Caen	2	0
Clermont-Ferrand	5	0
Corse	0	0
Créteil	0	0
Dijon	1	0
Grenoble	4	1
Guadeloupe	0	0
Guyane	0	0
Lille	7	1
Limoges	0	0
Lyon	1	0
Martinique	0	0
Montpellier	2	0
Nancy-Metz	2	0
Nantes	23	0
Nice	0	0
Orléans-Tours	3	0
Paris	1	0
Poitiers	5	0
Reims	1	0
Rennes	20	1
Réunion	0	0
Rouen	2	0
Strasbourg	1	0
Toulouse	4	0
Versailles	1	0
Nouvelle-Calédonie	1	0
Polynésie française	0	0
Saint-Pierre-et-Miquelon	0	0
TOTAL	93	3

**CANDIDATURE AUX LISTES D'APTITUDE POUR L'ACCÈS À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION
DES PROFESSEURS CERTIFIÉS OU DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
(décret n° 64-217 du 10 mars 1964, art. 7)**

Académie de :

Année scolaire 2002-2003

Discipline :

Option :

<p>I - SITUATION ACTUELLE</p> <p>NOM :</p> <p>PRÉNOMS :</p>	<p>Nom de jeune fille :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>Condition d'âge : 40 ans au 1-10-2002</p>	<p>À remplir obligatoirement par le rectorat</p> <p>NOTE :</p>
<p>II - TITRES (joindre obligatoirement les pièces justificatives)</p> <p>a) Accès à l'échelle de rémunération de professeur certifié</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bi-admissibilité à l'agrégation : 70 pts - Admissibilité à l'agrégation : 40 pts - Bi-admissibilité CAPES, CAPET ou PLP2 : 50 pts - Admissibilité CAPES, CAPET ou PLP2 : 30 pts <p>(Les points attribués au titre de ces 4 rubriques ne peuvent excéder 70 points.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'ingénieur : 20 pts - DES ou maîtrise (non cumulable) : 25 pts - DEA ou DESS (non cumulable) : 10 pts - Doctorat 3^{ème} cycle ; 12 pts - Doctorat d'État ou doctorat institué par la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 : 20 pts <p>(Les bonifications attribuées pour les 2 dernières rubriques ne peuvent être cumulées entre elles.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise documentation et information scientifique et technique : 15 pts - DESS en information et documentation : 17 pts - DESS en documentation et technologies avancées : 17 pts - DESS informatique documentaire : 17 pts - DESS information, documentation et informatique : 17 pts - DESS gestion des systèmes documentaires d'information scientifique et technique : 17 pts - DESS techniques d'archives et de documentation : 17 pts - Diplôme supérieur de bibliothécaire : 15 pts - Diplôme INTD : 17 pts 		<p>POINTS TITRES</p>

b) Accès à l'échelle de rémunération de professeur d'éducation physique et sportive

- Bi- admissibilité à l'agrégation : 100 pts
- Admissibilité à l'agrégation : 90 pts
- Bi-admissibilités CAPEPS ou 2 fois la moyenne (avant 1979) : 85 pts
- Admissibilité CAPEPS ou moyenne (avant 1979) : 80 pts
- Brevet supérieur d'État d'EPS : 80 pts
- DEA STAPS : 80 pts
- Maîtrise STAPS : 75 pts
- Licence STAPS ou P2B : 70 pts
- Diplôme UGSEL de professeur d'EPS délivré par l'ENEPFC ou l'ILEPS ou diplôme de monitrice d'EPS délivré par l'ENEPFC : 70 pts
- Diplôme UGSEL de professeur adjoint d'EPS : 40 pts
- DEUG STAPS ou P2A : 45 pts
- Maîtrise UGSEL 2ème degré ou diplôme UGSEL de maître d'EPS : 35 pts
- P1 : 35 pts

Pour les rubriques qui précèdent il ne sera pris en compte que le niveau le plus élevé.

- Licence d'enseignement autre que STAPS : 10 pts
- Maîtrise autre que STAPS : 20 pts
- DES ou DEA ou DESS autre que STAPS : 30 pts
- Doctorat de 3ème cycle ou diplôme de l'INSEP et diplôme de l'ENSEP : 30 pts
- Doctorat d'État ou doctorat institué par la loi n° 84-52 janvier 1984 : 30 pts

Les bonifications attribuées au titre des cinq derniers cas ne sont pas cumulables entre elles.

N.B. : Faute de justificatif, aucune bonification ne sera accordée.

**TOTAL POINTS
TITRES :**

III - ÉCHELON AU 31 AOÛT 2001 (joindre obligatoirement les pièces justificatives) :

A) Accès à l'échelle de rémunération de professeur certifié

● Classe normale :

- a) Échelon au 31 août 2001 (10 points par échelon)
- b) Ancienneté dans le 1^{er} échelon au 31 août 2001 (3 points par année d'ancienneté dans la limite de 25 points).

Toute année commencée est comptée comme une année pleine.

Ans : Mois : Jours

● Hors classe :

- a) Échelon au 31 août 2001 :
- 70 points + 10 points par échelon jusqu'au 5^{ème}.
- b) Ancienneté dans le 6^{ème} échelon au 31 août 2001 (135 points).

Ans : Mois : Jours

● Classe exceptionnelle : 135 points

B) Accès à l'échelle de rémunération de professeur d'éducation physique et sportive

● Classe normale :

- a) Échelon au 31 août 2001 (10 points par échelon)
- b) Ancienneté dans le 1^{er} échelon au 31 août 2001 (1 point par année d'ancienneté dans la limite de 5 points).

Toute année commencée est comptée comme une année pleine.

Ans : Mois : Jours :

● Hors classe :

- a) Échelon au 31 août 2001 (60 points + 10 points par échelon)
- b) Ancienneté dans le 5^{ème} et 6^{ème} échelon au 31 août 2001 (1 point par année d'ancienneté dans la limite de 5 points).

Toute année commencée est comptée comme une année pleine.

Ans : Mois : Jours :

● Classe exceptionnelle : 125 points

N.B. : Faute de justificatif, aucune bonification ne sera accordée.

**TOTAL POINTS
ÉCHELON :**

CONCOURS

NOR : MENA0201324A
RLR : 627-1b

ARRÊTÉ DU 27-5-2002

MEN
DPATE C4

Répartition des postes offerts aux concours réservés d'infirmier(e)s des services médicaux des administrations de l'État au **MEN** - année 2002

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; code de la santé publique, not. art. L. 474-1 ; L. n° 2001-2 du 3-1-2001 ; D. n° 85-899 du 21-8-1985 mod. ; D. n° 94-1020 du 23-11-1994 mod. par D. n° 96-60 du 24-1-1996 ; D. n° 95-102 du 27-1-1995 ; D. n° 2001-835 du 12-9-2001 en applic. de art. 1er de L. n° 2001-2 du 3-1-2001 ; A. du 16-7-1980 mod. ; A. du 7-11-1985 mod. ; A. du 14-3-2002 relatif à art. 1er de D. n° 2001-835 du 12-9-2001 ; A. du 30-4-2002

Article 1 - Les postes offerts aux concours

réservés de recrutement d'infirmières et d'infirmiers des services médicaux des administrations de l'État au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, ouverts au titre de l'année 2002, sont répartis entre les académies conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 mai 2002
Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
La directrice des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

Annexe

ACADÉMIES	POSTES
Aix-Marseille	4
Besançon	1
Bordeaux	3
Caen	2
Clermont-Ferrand	3
Corse	2
Créteil	3
Grenoble	2
Guyane	1
Lille	2
Limoges	1
Lyon	3
Montpellier	2
Nancy-Metz	7
Nantes	2
Nice	2
Orléans-Tours	6
Paris	2
Poitiers	4
Reims	1
Rennes	7
La Réunion	1
Rouen	5
Strasbourg	3
Toulouse	6
Versailles	10
TOTAL	85

CONCOURS

NOR : MENA0201322A
RLR : 627-1b

ARRÊTÉ DU 27-5-2002

MEN
DPATE C4

Répartition des postes offerts aux concours réservés d'assistant(e)s de service social du MEN - année 2002

Vu L. n° 51-598 du 24-5-1951, not. art. 29; L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod.; L. n° 2001-2 du 3-1-2001; D. n° 85-899 du 21-8-1985 mod.; D. n° 91-783 du 1-8-1991; D. n° 95-102 du 27-1-1995; D. n° 2001-835 du 12-9-2001 en applic. de art. 1er de L. n° 2001-2 du 3-1-2001; A. du 7-11-1985 mod.; A. du 14-3-2002; A. du 30-4-2002

Article 1 - Les postes d'assistantes et d'assistants de service social offerts aux concours

réservés sont répartis entre les académies conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 27 mai 2002
Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
La directrice des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

Aⁿnexe

ACADÉMIES	POSTES
Aix-Marseille	1
Bordeaux	1
Clermont-Ferrand	1
Grenoble	1
Guyane	1
Lyon	1
Montpellier	1
Nancy-Metz	2
Nice	1
Rouen	2
Toulouse	3
Versailles	2
TOTAL	17

CONCOURS

NOR : MENA0201325A
RLR : 621-7

ARRÊTÉ DU 27-5-2002

MEN
DPATE C4

Répartition des postes offerts aux concours réservés de SASU - année 2002

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; L. n° 2001-2 du 3-1-2001 ; D. n° 85-899 du 25-8-1985 mod. ; D. n° 94-1017 du 18-11-1994 ; D. n° 2001-835 du 12-9-2001, en applic. de art. 1er de L. n° 2001-2 du 3-1-2001 ; A. du 7-11-1985 mod. ; A. du 14-3-2002 relatif à art. 1er du D. n° 2001-835 du 12-9-2001 ; A. du 30-4-2002

Article 1 - Les postes de secrétaires d'administration scolaire et universitaire, offerts aux concours réservés ouverts au titre de l'année

2002, sont répartis entre les académies et les vice-rectorats conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 mai 2002
Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
La directrice des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

(voir annexe page suivante)

Annexe

ACADÉMIES	POSTES
Aix-Marseille	19
Amiens	10
Besançon	5
Bordeaux	14
Caen	6
Clermont-Ferrand	10
Corse	2
Créteil	29
Dijon	7
Grenoble	29
Guadeloupe	1
Guyane	1
Lille	53
Limoges	5
Lyon	48
Martinique	3
Montpellier	20
Nancy-Metz	15
Nantes	17
Nice	11
Orléans-Tours	9
Paris	57
Poitiers	19
Reims	11
Rennes	10
Rouen	27
Strasbourg	15
Toulouse	30
Versailles	22
Nouvelle-Calédonie	1
Polynésie française	2
TOTAL	508

CONCOURS

NOR : MENA0201323A
RLR : 623-0b

ARRÊTÉ DU 27-5-2002

MEN
DPATE C4

Répartition des postes offerts aux concours réservés d'adjoints administratifs des services déconcentrés du MEN - année 2002

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; L. n° 51-598 du 24-5-1951, not. art. 29 ; L. n° 2001-2 du 3-1-2001 ; D. n° 85-899 du 21-8-1985 mod. ; Vu D. n° 90-713 du 1-8-1990 ; D. n° 2001-835 du 12-9-2001 en applic. de art. 1er de L. n° 2001-2 du 3-1-2001 ; A. du 7-11-1985 mod. ; A. du 14-3-2002 relatif à art. 1er du D. n° 2001-835 du 12-9-2001 ; A. du 30-4-2002

Article 1 - Les postes offerts aux concours

réservés pour le recrutement d'adjoints administratifs des services déconcentrés du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sont répartis, par académie, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 27 mai 2002

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
La directrice des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

(voir annexe page suivante)

Annexe

ACADÉMIES	POSTES
Aix-Marseille	40
Amiens	17
Besançon	13
Bordeaux	32
Caen	12
Clermont-Ferrand	9
Corse	2
Créteil	10
Dijon	12
Grenoble	35
Guadeloupe	12
Guyane	1
Lille	55
Limoges	11
Lyon	38
Martinique	1
Montpellier	23
Nancy-Metz	34
Nantes	26
Nice	9
Orléans-Tours	16
Paris	41
Poitiers	7
Reims	6
Rennes	27
La Réunion	2
Rouen	22
Strasbourg	17
Toulouse	27
Versailles	15
Nouvelle-Calédonie	2
Polynésie française	2
Wallis-et-Futuna	1
Mayotte	1
TOTAL	578

**EXAMENS
PROFESSIONNELS**NOR : MENA0201362A
RLR : 623-2

ARRÊTÉ DU 27-5-2002

MEN
DPATE C4

Répartition des postes offerts aux examens professionnels de chef de garage des services déconcentrés du MEN - année 2002

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; L. n° 51-598 du 24-5-1951, not. art. 29 ; D. n° 70-251 du 21-3-1970 mod. ; A. du 19-11-1970 ; A. du 26-4-2002

Article 1 - Les postes offerts aux examens professionnels pour l'accès au corps de chef de garage des services déconcentrés du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la

recherche sont répartis entre les académies conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 mai 2002
Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
La directrice des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

A n n e x e

ACADÉMIES	EXAMEN PROFESSIONNEL	TABLEAU D'AVANCEMENT (*)
Aix-Marseille	0	1
Bordeaux	1	0
Clermont-Ferrand	1	0
Grenoble	1	0
Montpellier	1	1
Nantes	1	0
Paris	1	1
Poitiers	1	0
Reims	1	0
TOTAL	8	3

(*) Pour information.

**EXAMENS
PROFESSIONNELS**

NOR : MENA0201361A
RLR : 623-2

ARRÊTÉ DU 27-5-2002

**MEN
DPATE C4**

Répartition des postes offerts aux examens professionnels de conducteurs d'automobile des services déconcentrés du MEN - année 2002

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; L. n° 51-598 du 24-5-1951, not. art. 29 ; D. n° 70-251 du 21-3-1970 mod. ; A. du 19-11-1970 ; A. du 26-4-2002

Article 1 - Les postes offerts aux examens professionnels pour le recrutement de conducteurs d'automobile des services déconcentrés

du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sont répartis entre les académies conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 27 mai 2002
Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,
La directrice des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

A nnexe

ACADÉMIES	NOMBRE DE POSTES	ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE(*)
Amiens	1	0
Besançon	1	0
Caen	1	0
Corse	1	0
Dijon	2	1
Nancy-Metz	1	0
Nice	1	0
Paris	4	1
Poitiers	2	0
Rennes	3	1
TOTAL	17	3

(*) Pour information.

(suite de la page 1630)

**COMITÉ CENTRAL
D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ**NOR : MENA0201335X
RLR : 610-8

RÉUNION DU 25-3-2002

MEN
DPATE A3

CCHS du MEN (enseignement scolaire)

Réf. : D. n° 82-453 du 28-5-1982 mod., art.60

■ Cette réunion a été présidée par Mme Béatrice Gille, directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement. Après approbation du procès-verbal de la séance du CCHS du 21 novembre 2001 et désignation, par l'ensemble des représentants du personnel, de M. Jean-Claude Roger, en tant que secrétaire adjoint du CCHS pour la présente séance, les points suivants ont été abordés :

1 - Mesures prises suite aux événements survenus le 21 septembre 2001 à Toulouse

M. Aimé Lahaille, inspecteur hygiène et sécurité en fonction dans l'académie de Toulouse, présente l'impact de la catastrophe survenue à Toulouse et les conditions dans lesquelles a été gérée la situation de crise qui s'en est suivie. Il fait état des dispositions qui ont été envisagées, dans l'académie de Toulouse, pour améliorer la prévention : actions d'information et de communication menées en liaison avec les services de l'État, ceux du rectorat et des inspections académiques, ainsi qu'avec les établissements scolaires ; mise en place de procédures relatives aux soins d'urgence et à l'organisation des secours, qui seront validées et testées périodiquement avec les services déconcentrés concernés et feront l'objet d'une information auprès des personnels ; évaluation des risques et mise en œuvre d'actions préventives dans chaque établissement scolaire ; formation à l'intention des personnels des établissements scolaires et des élèves, relative à l'évaluation et à la prévention des risques, à la communication, à l'organisation des secours, à la simulation de situations accidentelles et à la gestion de crise. Mme Gille rend hommage aux personnels des établissements touchés ainsi qu'à ceux du rectorat et des inspections académiques qui ont

fait preuve d'une extrême solidarité, lors de ces événements. Elle souligne que si les implantations des établissements, la prévention des risques extérieurs à notre institution ou le développement des systèmes de communication, par exemple, relèvent de la compétence de divers services de l'Etat et des collectivités territoriales, en revanche, la promotion de la sécurité dans les établissements relève tout à fait des attributions et des préoccupations ministérielles. Encourager la formation, l'information, promouvoir la prévention collective et individuelle, telles sont les priorités du ministère.

2 - Rapport annuel sur l'évolution des risques professionnels (année 2001)

Le taux de réponse à l'enquête diligentée par la DPATE sur les risques professionnels est de 83 % pour les académies et de 74 % pour les départements.

Fréquence des réunions des CHSA et CHSD

24 % des académies et 30 % des départements respectent l'obligation réglementaire de 2 réunions par an. Il convient de rappeler la nécessité de ces réunions pour le développement d'une politique de prévention concertée.

Formation des membres des CHS

Environ un tiers des académies et des départements ont dispensé ce type de formation. Ce résultat peut être considéré comme satisfaisant au regard de la durée triennale des mandats.

Formations en hygiène et sécurité à destination des agents

Principalement dispensées au niveau académique, elles portent le plus souvent sur la méthode HACCP, sur les risques chimiques, sur l'incendie, sur le secourisme et sur l'habilitation électrique.

Si le recensement des accidents est effectué dans deux académies sur trois, en revanche, les fiches des risques professionnels et le rapport sur l'évolution des risques professionnels sont trop rarement élaborés.

Ces résultats impliquent la nécessité, pour l'administration centrale, de poursuivre l'effort

de sensibilisation auprès des services déconcentrés.

3 - Programme annuel de prévention 2002-2003

Les actions à mettre en place sont les suivantes :

Organisation

Réunions régulières des CHSA et CHS - Consolidation du réseau d'ACMO dans chaque académie.

Politique de prévention des risques professionnels

Évaluation des risques professionnels - Suivi de l'application de la circulaire "amiante" - Mise en place des moyens de protection pour l'ensemble des agents - Renforcement de la médecine de prévention.

Actions en direction des personnels : formation et information

Ce programme a été approuvé à l'unanimité des membres du CCHS.

4 - Projet d'arrêté relatif à la protection contre les risques d'incendie dans les établissements concourant au service public et dont les collectivités territoriales ont la charge

Mme Raynaud, chef du bureau DESCO B6, présente un projet visant à abroger l'arrêté du 19 juin 1990. Ce projet précise le pouvoir du maire sur l'ouverture et la fermeture des établissements scolaires. Il distingue la situation des directeurs d'école de celle des chefs d'établissement en définissant leurs responsabilités en fonction des pouvoirs et moyens dont il disposent, il traite de la situation des établissements "multisites" et clarifie les dispositions à prendre en cas d'urgence.

Ce projet a recueilli l'avis favorable des membres du CCHS.

5 - Points d'information sur les demandes formulées par les représentants du personnel

- La DPATE a entrepris un recensement des formations dispensées par les IUFM dans le domaine du positionnement de la voix.

- Une enquête a également été lancée pour connaître les différentes procédures de reclassement mises en place dans les services

centraux et académiques.

Une synthèse des réponses à ces deux enquêtes sera présentée lors du prochain CCHS.

- Suite aux interrogations des représentants du personnel quant à la prise en charge de la surveillance médicale des aides éducateurs dans les établissements d'enseignement des premier et second degrés, il est précisé que ceux-ci bénéficient des règles applicables en matière d'hygiène, de sécurité du travail et de prévention médicale prévues par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié. (cf. memento juridique relatif à l'emploi d'aides-éducateurs salariés dans les EPLE et dans les écoles de l'enseignement public - fiche n° 8, IV 4, les visites médicales afférentes à la surveillance médicale des personnels - paru au B.O. spécial n° 8 du 3 septembre 1998).

6 - Point sur le protocole relatif à l'emploi des handicapés

Ce protocole, signé le 9 octobre 2001, préconise la constitution d'un plan triennal de développement de l'emploi et d'insertion des travailleurs handicapés ainsi que des axes de développement dont certains relèvent de l'action commune interministérielle comme, par exemple, la suppression des COTOREP en formation secteur public et d'autres relèvent de l'initiative de chaque département ministériel.

Dans le cadre des dispositions édictées par ce texte, les recteurs sont invités à contribuer aux efforts pour honorer les obligations légales de recrutement des personnes handicapées et pour améliorer l'insertion professionnelle. Il est également prévu de développer les procédures de reclassement. Une circulaire fixe l'ensemble du dispositif (cf. circulaire n° 2002-090 du 24 avril 2002 parue au B.O. n° 18 du 2-5-2002).

7- Enquête accidents du travail

Les inspecteurs hygiène et sécurité (IHS), auxquels la DPATE a demandé de réfléchir au système d'information relatif aux accidents du travail, ont notamment proposé de développer le descriptif des causes des accidents pour favoriser les actions de prévention.

Un groupe de travail sera constitué pour réfléchir à l'amélioration de l'enquête et de son exploitation.

COMITÉS D'HYGIÈNE
ET DE SÉCURITÉNOR : MENA0201350A
RLR : 610-8

ARRÊTÉ DU 5-6-2002

MEN
DPATE A3

Comités d'hygiène et de sécurité spéciaux

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983, not. art. 23 ; L. n° 84-16 du 11-1-1984, not. art. 12, 16 et 17 ; D. n° 82-453 du 28-5-1982 mod. par D. n° 95-680 du 9-5-1995 ; A. du 14-10-1996 mod. par arrêtés des 16-2-1998 et 21-10-1998, 11-5-2000 et 5-9-2001

Article 1 - L'arrêté du 14 octobre 1996 susvisé est **modifié** comme suit :

après les mots : "inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais, pour les services implantés au siège de l'inspection académique à Arras", **ajouter** :

"- inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde, pour les services implantés au siège de l'inspection académique à Bordeaux ;

- inspecteur d'académie, directeur des services

départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de Seine, pour les services implantés au siège de l'inspection académique à Nanterre ;".
Le reste sans changement.

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde et des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 5 juin 2002

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

La directrice des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

M OUVEMENT DU PERSONNEL

NOMINATIONS

NOR : MENA0201327A

ARRÊTÉ DU 3-6-2002

MEN
DPATE C4

Experts susceptibles de siéger dans les jurys des concours de certains personnels ITRF du MEN

Vu D. n° 85-1534 du 31-12-1985 mod. ; A. du 22-6-1990 ; A. du 1-2-2002 ; A. du 15-3-2002

Article 1 - Les personnalités suivantes sont désignées comme experts susceptibles de siéger dans les jurys des concours d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Article 2 - Les personnalités suivantes sont désignées comme experts susceptibles de siéger dans les jurys des concours d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche au titre de la branche d'activité professionnelle A (sciences du vivant) :

- Arnaudo épouse Grondin Denise, professeur certifié, université Bordeaux IV ;
- Arnulf Isabelle, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Paris VII ;
- Autran épouse Eyraud Annie, ingénieur d'études 2ème classe, université Aix-Marseille II ;
- Auvergne Alain, ingénieur de recherche hors classe, Institut national polytechnique de Toulouse ;
- Begin Marcel, maître de conférences, université Paris V ;
- Béraud Jackie, maître de conférences, IUT de Brest ;

- Bergmann Christian, maître de conférences, université Strasbourg I ;
- Bertin épouse Nicod Laurence, maître de conférences, université de Franche-Comté ;
- Boiroux Lionel, adjoint technique, université Aix-Marseille I ;
- Bonn Daniel, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Strasbourg I ;
- Bonnelle épouse Mohler Jacqueline, ingénieur d'études 1ère classe, université Paris VII ;
- Bory Gérard, maître de conférences, université Paris VII ;
- Bossy Michel, technicien de recherche et de formation, université Montpellier I ;
- Bourjat Pierre, professeur des universités, université Strasbourg I ;
- Briand Joël, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris VII ;
- Calaf Raymond, maître de conférences, université Aix-Marseille II ;
- Cecchelli Roméo, professeur des universités, université d'Artois ;
- Cognard épouse Plancq Anne-Laure, maître de conférences, université d'Avignon ;
- Coitoux épouse Girard Corinne, technicien de recherche et de formation, université de la Rochelle ;
- Colletier épouse Bozzolan Françoise, technicien de recherche et de formation, université Paris VI ;
- Cordonis Alex, technicien de recherche et de formation, université Aix-Marseille II ;
- Cottalorda Jean-Michel, assistant ingénieur, université de Nice ;
- Couloumiers Jean-Claude, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Toulouse III ;

- D'Harlingue Alain, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris VI ;
- Danos Évelyne, technicien de recherche et de formation, université de Tours ;
- Decoret Dominique, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Lyon I ;
- Delis Philippe, assistant ingénieur, université Paris VI ;
- Desselle Jean-claude, maître de conférences, université de Reims ;
- Destruhaut Christian, ingénieur de recherche 2ème classe, Institut national des sciences appliquées de Toulouse ;
- Deveaux Marc, maître de conférences, université Lille II ;
- Diagne Monique, ingénieur de recherche 2ème classe, université Paris VII ;
- Diez Laurent, technicien de recherche et de formation, université Nancy I ;
- Dorier Alain, ingénieur de recherche hors classe, université Lyon I ;
- Dot Daniel, maître de conférences, université Paris V ;
- Dubost épouse Cordier Geneviève, professeur, École pratique des hautes études ;
- Duley Samuel, technicien de recherche et de formation, université Grenoble II ;
- Duménil Gérard, professeur des universités, université Aix-Marseille II ;
- Durbec épouse Garzino Suzanne, assistant ingénieur, université Aix-Marseille I ;
- Duredon Josette, technicien de recherche et de formation, université Paris VI ;
- Dussault Nadège, technicien de recherche et de formation, université Aix-Marseille II ;
- Érar Christian, professeur des universités, Muséum national d'histoire naturelle ;
- Escalier Pierre, assistant ingénieur, Institut national des sciences appliquées de Toulouse ;
- Favel Anne, maître de conférences, université Aix-Marseille II ;
- Fierville Françoise, assistant ingénieur, université Paris VI ;
- Fouillaud Mireille, maître de conférences, université de la Réunion ;
- Frédéric épouse Passaquet Chantal, assistant ingénieur, université Paris VII ;
- Girard Claude, adjoint technique, université de Tours ;
- Giummelly Philippe, ingénieur d'études 2ème classe, université Nancy I ;
- Goulut épouse Chassaing Chantal, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris VII ;
- Gras épouse Courtois Martine, maître de conférences, université de Tours ;
- Greneche Didier, technicien de recherche et de formation de classe supérieure, université de Tours ;
- Guenot Dominique, chargé de recherche CNRS, université Strasbourg I ;
- Guerbette Françoise, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris VI ;
- Guillaume épouse Mathelin Jocelyne, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Dijon ;
- Guillaumin Jean Maurice, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Tours ;
- Guimont Henri-Philippe, ingénieur de recherche hors classe, Institut national polytechnique de Lorraine ;
- Guiraud-Dauriac Hélène, maître de conférences hors classe, université Aix-Marseille II ;
- Guyonnet Daniel, technicien de recherche et de formation, université de Poitiers ;
- Hausser Frank, maître de conférences 1ère classe, université Strasbourg I ;
- Hubert Jean-Claude, professeur des universités, université Strasbourg I ;
- Humbert Gérard, ingénieur de recherche 1ère classe, université Nancy I ;
- Humbert Willy, ingénieur de recherche 2ème classe, université Strasbourg I ;
- Jamonneau épouse Velours Gisèle, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Bordeaux II ;
- Jeanfils Joseph, professeur des universités, université du Littoral ;
- Jeanrot René, ingénieur de recherche 2ème classe, CNRS ;
- Jigorel Alain, ingénieur de recherche 2ème classe, Institut national des sciences appliquées de Rennes ;
- Kappler Christine, ingénieur de recherche de 2ème classe, université Strasbourg I ;
- Karamanos Loannos, professeur des universités, université d'Artois ;

- Karg Alain, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, Muséum national d'histoire naturelle ;
- Kieffer épouse Boillot Josette, ingénieur d'études 1ère classe, université Paris VI ;
- Koubi Gilles, professeur des universités, université Aix-Marseille II ;
- Laloï épouse Borot Marie Caroline, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris VII ;
- Landry épouse Entradas Martine, technicien de recherche et de formation, université Clermont-Ferrand I ;
- Laruelle Frédéric, ingénieur d'études 2ème classe, université du Littoral ;
- Lautrou Alain, professeur des universités, université Paris V ;
- Le Floch-Prigent Patrice, maître de conférences-praticien hospitalier, université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- Le Gall Jean-Yves, assistant ingénieur, Collège de France ;
- Lefebvre Jean-François, ingénieur de recherche 2ème classe, université d'Amiens ;
- Lescoat Gérard, directeur de recherche, CNRS ;
- Louise Francis, professeur des universités, université Aix-Marseille II ;
- Madesclaire épouse Gangnerau Marie-Noëlle, ingénieur de recherche 2ème classe, université Paris VII ;
- Marhic Alain, assistant ingénieur, université de Bretagne occidentale ;
- Menu Patrick, maître de conférences, université Nancy I ;
- Michaux Odile, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Clermont-Ferrand II ;
- Miesch Roger, maître de conférences, université Strasbourg I ;
- Monnet épouse Corti Virginie, maître de conférences, université Aix-Marseille II ;
- Montharu Jérôme, technicien de recherche et de formation, université de Tours ;
- Morat Philippe, professeur des universités, Muséum national d'histoire naturelle ;
- Mouchet Jacques, technicien de recherche et de formation, université Aix-Marseille II ;
- Moulin épouse Muchery Monique, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Paris VII ;
- Narce Michel, maître de conférences, université de Dijon ;
- Noël Bernard, technicien de recherche et de formation, Muséum national d'histoire naturelle ;
- Novaretti Robert Dominique, assistant ingénieur, université Aix-Marseille II ;
- Orsière Thierry, ingénieur d'études 2ème classe, université Aix-Marseille II ;
- Pain Jean-Pierre, professeur des universités, université de Valenciennes ;
- Passeron Christiane, ingénieur d'études 2ème classe, université de Nice ;
- Pauthier Yves, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, Muséum national d'histoire naturelle ;
- Pellen Pascal, ingénieur d'études 2ème classe, université Rennes I ;
- Perichon Martine, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Paris VII ;
- Perron Pascal, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Grenoble I ;
- Poirier Jean-François, technicien de recherche et de formation, université Strasbourg I ;
- Pujol Claude, ingénieur de recherche hors classe, université Bordeaux I ;
- Raval Guy, ingénieur d'études 1ère classe, université Nancy I ;
- Ravit épouse Gaillard Janine, ingénieur d'études 2ème classe, université Lyon I ;
- Reignault Philippe, maître de conférences, université du Littoral ;
- Royet Julien, maître de conférences, université Strasbourg I ;
- Sabido Odile, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Saint-Étienne ;
- Sancholle Michel, professeur des universités, université du Littoral ;
- Santoni Pierre, maître de conférences, université Aix-Marseille II ;
- Sauvageot François, ingénieur de recherche hors classe, université de Dijon ;
- Sauze Claude, adjoint technique, université Aix-Marseille II ;
- Savineau Jean-Pierre, professeur des universités, université Bordeaux II ;
- Sicault épouse Sabourin Éliette Martine,

technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Bordeaux II ;
- Sinquin Gérard, ingénieur d'études 2ème classe, université de Brest ;
- Sola François, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Nice ;
- Tardieu Corinne, maître de conférences, université Aix-Marseille II ;
- Théodet Catherine, assistant ingénieur, université de Nantes ;
- Thiersault Martine, ingénieur d'études 2ème classe, université de Tours ;
- Thomas épouse Dubuisson Liliane, ingénieur de recherche hors classe, université Bordeaux II ;
- Vernon Philippe, chargé de recherche CNRS, université Rennes I ;
- Vranckx Roger, ingénieur de recherche 1ère classe, université Paris VII ;
- Walter Bernard, professeur des universités, université de Mulhouse ;
- Wattez Jean-Roger, professeur agrégé, université d'Amiens ;
- Weber Olivier, ingénieur de recherche hors classe, université Bordeaux I ;
- Zachary Daniel, professeur des universités, université Strasbourg I.

Article 3 - Les personnalités suivantes sont désignées comme experts susceptibles de siéger dans les jurys des concours d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche au titre de la branche d'activité professionnelle B (sciences chimiques et sciences des matériaux) ;
- Ader Jean-Claude, technicien de recherche et de formation, université Toulouse III ;
- Andrzejewski Henri, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Dijon ;
- Appelle Marie Claude, assistant ingénieur, Institut national polytechnique de Lorraine ;
- Armand épouse Argeme Louise, ingénieur de recherche 1ère classe, université Aix-Marseille I ;
- Auban Dominique, assistant ingénieur, Institut national des sciences appliquées de Toulouse ;
- Aubert Jean, professeur des universités, université Paris XI ;
- Ayrault Philippe, technicien de recherche et de

formation de classe exceptionnelle, université de Poitiers ;
- Balansard Guy, professeur des universités, université Aix-Marseille II ;
- Barth Patrick, ingénieur d'études 2ème classe, université Strasbourg I ;
- Béguin Jean-Denis, assistant ingénieur, École nationale d'ingénieurs de Tarbes ;
- Bonet, épouse Dani Michèle, technicien de recherche et de formation, université Aix-Marseille II ;
- Bouchez Jean Luc, professeur des universités, université Toulouse III ;
- Boutin René, ingénieur d'études 2ème classe, université de la Rochelle ;
- Brunellière Dominique Charles, professeur certifié, université de Nantes ;
- Capiéz Paul, ingénieur d'études 1ère classe, université Lyon I ;
- Carre épouse Auger Geneviève, ingénieur de recherche 2ème classe, université Paris XI ;
- Castellano Azelio, maître de conférences, université Lille I ;
- Castera Pierre, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Toulouse III ;
- Catillon Gilles, ingénieur d'études 2ème classe, université de Marne-la-Vallée ;
- Cazier Fabrice, ingénieur de recherche 2ème classe, université du Littoral ;
- Chabannet Michel, ingénieur d'études 2ème classe, Institut national des sciences appliquées de Lyon ;
- Chappert Claude, directeur de recherche CNRS, université Paris XI ;
- Chevallet Pierre, ingénieur de recherche hors classe, université Montpellier I ;
- Colasse Laurent, technicien de recherche et de formation, université de Rouen ;
- Cousandier Roland, maître de conférences, université Strasbourg I ;
- Coutelle Alain, professeur des universités, université de Brest ;
- Couve Joël, ingénieur d'études 2ème classe, université Montpellier II ;
- Crini Gregorio, ingénieur d'études 2ème classe, université de Franche-Comté ;
- Dachicourt Jean-Marc, assistant ingénieur, École supérieure d'ingénieurs de recherche en

matériaux de Dijon ;

- Dannawi Marwan, ingénieur de recherche hors classe, École centrale de Nantes ;

- Dehaese Olivier, ingénieur de recherche 2ème classe, Institut national des sciences appliquées de Rennes ;

- Deloisy épouse Marchalant Élisabeth, technicien de recherche et de formation, université Paris VI ;

- Delor épouse Delalonde Michèle, ingénieur d'études 2ème classe, université Montpellier I ;

- Désiront Jean-Philippe, technicien de recherche et de formation, université Clermont-Ferrand II ;

- Draï Cécile, assistant ingénieur, université Paris V ;

- Duhamel épouse Pépé Monique, ingénieur de recherche 2ème classe, université Paris VII ;

- Fabre Bernard, professeur des universités, IUT de Colmar ;

- Falco Stéphane, ingénieur d'études 2ème classe, IUT de Grenoble ;

- Farines Marie, professeur des universités, université de Perpignan ;

- Fenet Hélène, maître de conférences, université Montpellier I ;

- Fernandez Jean-Paul, ingénieur de recherche hors classe, université Montpellier I ;

- Fleury André, ingénieur de recherche 2ème classe, Conservatoire national des arts et métiers ;

- Fourmentin Marc, ingénieur d'études 2ème classe, université du Littoral ;

- Gardrat Éric, assistant ingénieur, Observatoire de Midi-Pyrénées ;

- Garnier Alain, ingénieur d'études 2ème classe, université Aix-Marseille I ;

- Gauvin épouse Chatelut Michelle, ingénieur de recherche hors classe, université Lyon I ;

- Gipoulou Rolland, assistant ingénieur, université Bordeaux I ;

- Graff Roland, ingénieur de recherche 1ère classe, université Strasbourg I ;

- Graffe Bernadette, maître de conférences, université Paris VI ;

- Grapy épouse Degot Solange, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, école nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges ;

- Guiliano Michel, ingénieur de recherche hors

classe, université Aix-Marseille III ;

- Guinault Alain, ingénieur d'études 2ème classe, Conservatoire national des arts et métiers ;

- Hercouet Alain, ingénieur de recherche 1ère classe, université Rennes I ;

- Huynh Huu Tri, assistant ingénieur, université Rennes I ;

- Isvy épouse Arfi Claude, maître de conférences, université Aix-Marseille II ;

- Ladan François René, ingénieur de recherche 1ère classe, École normale supérieure de Paris ;

- Langlois épouse Simon Nicole, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Paris VI ;

- Largeteau Alain, ingénieur de recherche 1ère classe, université Bordeaux I ;

- Le bras Michel, ingénieur de recherche hors classe, École nationale supérieure de chimie de Lille ;

- Léonard Marie-Laure, technicien de recherche et de formation, école supérieure d'ingénieurs de recherche en matériau de Dijon ;

- Léonard épouse Brossard Danièle, ingénieur d'étude 2ème classe, université de Reims ;

- Malezieux Jean Marie, professeur des universités, université Bordeaux III ;

- Malezieux Bernard, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris VI ;

- Marote Pedro, assistant ingénieur, université Lyon I ;

- Martelli Jean louis, technicien de recherche et de formation, IUT de Marne-la-Vallée ;

- Massiani Yvan, professeur des universités, université Aix-Marseille I ;

- Menu épouse Pinault Michelle, ingénieur d'études 2ème classe, université de Tours ;

- Michel Henri, ingénieur de recherche hors classe, Institut national polytechnique de Lorraine ;

- Moine épouse Roynette Michelle, maître de conférences, université Strasbourg I ;

- Molinet Josiane, maître de conférences, université Aix-Marseille III ;

- Montigny Frédéric, ingénieur d'études 2ème classe, université de Tours ;

- Mossoyan Jean-Charles, maître de conférences, université Aix-Marseille I ;

- Mougé Jean-Charles, maître de conférences, université de Mulhouse ;

- Nault Norbert, professeur des universités, université de Nantes ;
- Nevado Christophe, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Montpellier II ;
- Pages Christian, chef de travaux pratiques, École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne ;
- Pardon Patrick, ingénieur de recherche 2ème classe, université Bordeaux I ;
- Pelletier Chantal, assistant ingénieur, université Paris VII ;
- Pichon Roger, ingénieur de recherche hors classe, université de Brest ;
- Piffaretti épouse Février Dominique, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Toulon ;
- Pillet Yves, maître de conférences hors classe, université Nancy I ;
- Piponnier Denis, ingénieur d'études 2ème classe, université Bordeaux III ;
- Poncé épouse Bultel Valérie, ingénieur d'études 2ème classe, Muséum national d'histoire naturelle ;
- Portugal Henri, professeur des universités, université Aix-Marseille II ;
- Quéméré Éric, technicien de recherche et de formation, université Rennes I ;
- Raoult Eugène, ingénieur de recherche hors classe, université Rennes I ;
- Roche Jean-pierre, assistant ingénieur, École centrale de Nantes ;
- Rodin épouse Bercion Sylvie, maître de conférences, université des Antilles-Guyane ;
- Rolando Christian, directeur de recherche CNRS, université Lille I ;
- Sigaut épouse Caron Catherine, ingénieur d'études hors classe, université de Reims ;
- Terzian Georges, ingénieur de recherche 1ère classe, université Aix-Marseille I ;
- Vanelle Patrice, professeur des universités, université Aix-Marseille II ;
- Wang Guillaume, ingénieur de recherche 2ème classe, CNRS ;
- Wolff Claude, professeur titulaire de chaire, Conservatoire national des arts et métiers ;

Article 4 - Les personnalités suivantes sont désignées comme experts susceptibles de siéger dans les jurys des concours d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et

- administratifs de recherche et de formation du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche au titre de la branche d'activité professionnelle C (sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique) ;
- Acef Mohand Ouali, ingénieur de recherche, Observatoire de Paris ;
- Allamando Etienne, professeur des universités, université Lille I ;
- Alliot Patrick, maître de conférences, université de Mulhouse ;
- Amailland Jean-Yves, assistant ingénieur, IUT de Nantes ;
- Anceau Jean Hubert, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Valenciennes ;
- Ansaldi Jean-luc, technicien de recherche et de formation, université Aix-Marseille II ;
- Avila Antoine Philippe, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris VI ;
- Balsamo Antoine, ingénieur d'études 2ème classe, université Aix-Marseille III ;
- Barré Georges, assistant ingénieur, université Montpellier II ;
- Barroso Patrice, assistant ingénieur, Observatoire de Paris ;
- Bauduin Daniel, ingénieur d'études 2ème classe, Observatoire de Paris ;
- Baylac Gilles, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Montpellier I ;
- Bellenger Rémy, ingénieur de recherche 2ème classe, Observatoire de Paris ;
- Benharbone William, technicien de recherche et de formation, université Bordeaux I ;
- Bérenguer Manuel, assistant ingénieur, Institut national des sciences appliquées de Lyon ;
- Berlioz Alain, maître de conférences, Institut national des sciences appliquées de Lyon ;
- Besson Claude, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, IUT d'Aix-en-Provence ;
- Bockstaller Jean-Jacques, ingénieur d'études 2ème classe, École supérieure des sciences appliquées de l'ingénieur de Mulhouse ;
- Boucher Daniel, professeur des universités, université du Littoral ;
- Bouchon Daniel, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris XI ;
- Boudot Daniel, technicien de recherche et de

formation de classe exceptionnelle, IUT d'Angers ;

- Boulanger Daniel, ingénieur de recherche 2ème classe, université Strasbourg I ;

- Bourson Bernard, technicien de recherche et de formation, IUT d'Aix-en-Provence ;

- Braun Francis, professeur des universités, université Strasbourg I ;

- Brillat Gilles, technicien de recherche et de formation, université Toulouse III ;

- Calvez Bernard, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université de Brest ;

- Camoin Christian, maître de conférences, université d'Aix-Marseille I ;

- Carrier Gérard, ingénieur d'études 1ère classe, université de Marne-la-Vallée ;

- Caubet Michel, assistant ingénieur, Institut national des sciences appliquées de Rennes ;

- Champenois Gérard, professeur des universités, université de Poitiers ;

- Chapron Claude, ingénieur de recherche 2ème classe, Collège de France ;

- Chasle Patrick, assistant ingénieur, université Rennes I ;

- Cicebel Marcel, professeur agrégé, université de Toulon ;

- Citerici épouse Fraiz Hélène, ingénieur d'études 2ème classe, École normale supérieure de Cachan ;

- Clément épouse Collaine Anne, professeur agrégé, université de Mulhouse ;

- Colombies Patrick, technicien de recherche et de formation, université Toulouse III ;

- Coutellier Daniel, professeur des universités, université de Valenciennes ;

- Coutouly Roland, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Paris XI ;

- Crocfer Robert, technicien de recherche et de formation, université de Valenciennes ;

- D'Acunto Alain, maître de conférences, École normale supérieure des arts et métiers de Metz ;

- Dameme Jean-Paul, technicien de recherche et de formation, IUT d'Orléans ;

- Davat Bernard, professeur des universités, Institut national polytechnique de Lorraine ;

- De Marco Giovanni, ingénieur d'études 2ème classe, université d'Amiens ;

- Debacker Frédéric, technicien de recherche et de formation, université Lille I ;

- Deligny Francis, ingénieur d'études 2ème classe, université de Reims ;

- Deparcy Alain, ingénieur d'études 1ère classe, École centrale de Lille ;

- Depret Dominique, assistant ingénieur, IUT de Béthune ;

- Desbeaux Claude, professeur agrégé, lycée Michel Montaigne de Bordeaux ;

- Desmet Bernard, professeur des universités, université de Valenciennes ;

- Desmurs Olivier, technicien de recherche et de formation, université de Caen ;

- Detaille Pierre, assistant ingénieur, université d'Amiens ;

- Devillez Arnaud, ingénieur d'études 2ème classe, université de Metz ;

- Diaz Juan José, assistant ingénieur, IUT de Montluçon ;

- Dissait Jean-paul, assistant ingénieur, université Clermont-Ferrand I ;

- Domergue Hugues, technicien de classe exceptionnelle, université Montpellier II ;

- Dumas Jean-Claude, maître de conférences, école nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne ;

- Duponchel Benoît, ingénieur d'études 2ème classe, université du Littoral ;

- Ebel Franck, professeur certifié, IUT de Valenciennes ;

- Fertein Éric, ingénieur de recherche 2ème classe, université du Littoral ;

- Floc'h Jean-Marie, ingénieur de recherche 2ème classe, Institut national des sciences appliquées de Rennes ;

- Fort épouse Butterlin-Fillon Nadia, maître de conférences, université de Besançon ;

- Foucher Éric, professeur agrégé, IUT de Nantes ;

- Francois Jean Pierre, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris VI ;

- Fromont Gérard, maître de conférences, Conservatoire national des arts et métiers ;

- Garand Christian, assistant ingénieur, Institut national des sciences appliquées de Rennes ;

- Gaudin Gilles, technicien de recherche et de formation, université de Rennes I ;

- Gautier Jean-Marc, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Caen ;

- Girard Yann, maître de conférences, université Paris VII ;
- Gire Alain, ingénieur d'études 2ème classe, université de Besançon ;
- Grapin Jean-Claude, assistant ingénieur, université de Dijon ;
- Grosvalet Laurent, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Lyon I ;
- Guesquin Jean-Luc, technicien de recherche et de formation, université Lille I ;
- Guilbaud Michel, professeur des universités, université de Poitiers ;
- Hamel Gérard, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris VI ;
- Hamon Claude, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Rennes I ;
- Hermier Yves, ingénieur de recherche hors classe, Conservatoire national des arts et métiers ;
- Himbert Marc, professeur, Conservatoire national des arts et métiers ;
- Hugueny Georges, assistant ingénieur, Institut national des sciences appliquées de Lyon ;
- Inglebert René-Louis, professeur des universités, université Grenoble I ;
- Jaeger Jean-Jacques, ingénieur principal de physique nucléaire, Collège de France ;
- Jeanne Didier, technicien de recherche et de formation, université de Caen ;
- Jenatton Liliane, ingénieur d'études 1ère classe, université Grenoble I ;
- Jodin Philippe, ingénieur de recherche hors classe, université de Metz ;
- Joly Pierre Albert, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, IUT du Creusot ;
- Jordan Francis, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Mulhouse ;
- Joublin épouse Le Guen Claude, assistant ingénieur, université Paris VI ;
- Jullien Jean-François, professeur des universités, Institut national des sciences appliquées de Lyon ;
- Kergueme Jean-Louis, assistant ingénieur, université Montpellier II ;
- Krauss Philippe, ingénieur d'études 2ème classe, université de Valenciennes ;
- Lacroute Yvon, ingénieur d'études 2ème classe, université de Dijon ;
- Lado-Bordowsky Olga, professeur des universités, université Rennes I ;
- Lagarde Gérard, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, IUT Lyon I ;
- Lam Lethuc, assistant ingénieur, université Lille I ;
- Laqui Christian ingénieur d'études 2ème classe, université Paris VI ;
- Lartigau Jean-Pierre, assistant ingénieur, université Bordeaux I ;
- Le Coarer Étienne, ingénieur de recherche 2ème classe, université Grenoble I ;
- Le Denmat Dominique, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris V ;
- Lecluse Alain, assistant ingénieur, université Lille I ;
- Lemoine Philippe, ingénieur de recherche 2ème classe, école centrale de Nantes ;
- Letort Daniel, technicien de recherche et de formation de classe normale, Institut national des sciences appliquées de Rennes ;
- Lopez Louis, ingénieur d'études 2ème classe, Institut national des sciences appliquées de Toulouse ;
- Lugan Gilles, technicien de recherche et de formation, institut national polytechnique de Toulouse ;
- Mailly Philippe, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris VI ;
- Martin Jean-François, technicien de recherche et de formation, IUT de La Réunion ;
- Martin Pierre-Marie, maître de conférences, université de Brest ;
- Marty-Dessus Didier, maître de conférences, université Toulouse III ;
- Mathieu Daniel, maître de conférences, université de Mulhouse ;
- Mekkaoui Choukri, ingénieur d'études 2ème classe, université Nancy I ;
- Menard Joseph, ingénieur de recherche 1ère classe, CNRS ;
- Merot Jacques, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris VI ;
- Mintrone Luigi, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne ;
- Monna Jean-Pierre, ingénieur d'études 2ème

- classe, Institut national polytechnique de Toulouse ;
- Mouton Michel, professeur agrégé, université de Valenciennes ;
 - Naillou Éric, assistant ingénieur, université Bordeaux I ;
 - Normand Christian, assistant ingénieur, IUT de Dijon ;
 - Orand Henri, technicien de recherche et de formation, IUT de Grenoble ;
 - Paulin Christian, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université de Dijon ;
 - Pejot Claude, maître de conférences, université de Tours ;
 - Pequin Jérôme, technicien de recherche et de formation, université Paris VI ;
 - Perrossier Jean-Luc, ingénieur de recherche 2ème classe, université Paris XI ;
 - Pesez Jean, assistant ingénieur, université Lille I ;
 - Petit Christian, ingénieur d'études 1ère classe, université de Reims ;
 - Picard Christian, assistant ingénieur, université Paris VII ;
 - Pierri Antonio, ingénieur d'études 2ème classe, université du Littoral ;
 - Pinot Patrick, ingénieur de recherche 2ème classe, Conservatoire national des arts et métiers ;
 - Pirault Alain, ingénieur d'études 2ème classe, École nationale supérieure de chimie ;
 - Plantard Joël, ingénieur de recherche 1ère classe, CNRS ;
 - Playez Édouard, ingénieur de recherche 1ère classe, université Lille I ;
 - Pleedel Sylvain, technicien de recherche et de formation, université Paris VI ;
 - Pouchot-Camoz Michel, ingénieur d'études 2ème classe, université Grenoble I ;
 - Puechberty Daniel, professeur des universités, Institut national des sciences appliquées de Rouen ;
 - Ramonda Michel, ingénieur de recherche 2ème classe, université Montpellier II ;
 - Rault Georges, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, Institut national des sciences appliquées de Rennes ;
 - Ravel Thierry, technicien de recherche et de formation, université Toulouse III ;
 - Rech Joël, professeur agrégé, École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne ;
 - Regoin Jean-Pierre, ingénieur d'études 2ème classe, École centrale de Nantes ;
 - Ricart Daniel, assistant ingénieur, Institut national des sciences appliquées de Toulouse ;
 - Ripault Gilles, technicien de recherche et de formation, université du Maine Le Mans ;
 - Robert Michel, ingénieur d'études 2ème classe, université de la Rochelle ;
 - Saint-Loup Robert, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Dijon ;
 - Samson Édouard, assistant ingénieur, École centrale de Nantes ;
 - Saulnier Franck, technicien de recherche et de formation, université Nancy I ;
 - Schmitt Pierre, ingénieur d'études 2ème classe, université Nancy I ;
 - Sendat Alain, ingénieur d'études 2ème classe, université Bordeaux I ;
 - Servan Bernard, ingénieur de recherche hors classe, Observatoire de Paris ;
 - Sevier François, ingénieur d'études 2ème classe, Institut national des sciences appliquées de Rennes ;
 - Simon Robert, ingénieur d'études 2ème classe, CNRS ;
 - Tamby Jayant, ingénieur d'études 2ème classe, université Montpellier II ;
 - Tardieux René, ingénieur d'études 2ème classe, École normale supérieure de Lyon ;
 - Tatat François, ingénieur d'études 2ème classe, Observatoire de Paris ;
 - Thomas Ivan, ingénieur de recherche 2ème classe, Observatoire de Paris ;
 - Tillier Joël, ingénieur de recherche 1ère classe, université de Caen ;
 - Tristram Gérard, ingénieur de recherche 1ère classe, Collège de France ;
 - Urban Jean-Philippe, professeur des universités, université de Mulhouse ;
 - Vautrin Serge, assistant ingénieur, Institut national polytechnique de Lorraine ;
 - Velleaud Pascal, ingénieur d'études 2ème classe, université Clermont-Ferrand II ;
 - Vera Ruben, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Lyon I ;
 - Vignon Jean-Marc, maître de conférences,

École centrale de Lyon ;

- Vivan Bruno, assistant ingénieur, université Paris XI ;

- Voisin Yvon, maître de conférences, IUT du Creusot ;

- Von Hatten Michel, professeur certifié, lycée Henri Loritz de Nancy ;

- Warengem Marc, professeur des universités, université d'Artois ;

- Winckert Max Émile, ingénieur de recherche 2ème classe, université Bordeaux I.

Article 5 - Les personnalités suivantes sont désignées comme experts susceptibles de siéger dans les jurys des concours d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche au titre de la branche d'activité professionnelle D (sciences humaines et sociales) ;

- Armand Dominique, ingénieur d'études 2ème classe, université Bordeaux I ;

- Aubry Martine, ingénieur d'études 2ème classe, université Lille III ;

- Barrielle épouse Salles Nicole, technicien de recherche et de formation, université Aix-Marseille II ;

- Bechtel Française, professeur des universités, université Bordeaux III ;

- Bost Jean-Pierre, professeur des universités, université Bordeaux III ;

- Cancel Sophie, ingénieur d'études 2ème classe, université Toulouse I ;

- Casteillan Christine, professeur agrégé, lycée de Borda de Dax ;

- Chapoulie Rémy, maître de conférences, université Bordeaux III ;

- Chauvin épouse Payan Carole, ingénieur d'études 2ème classe, université Grenoble III ;

- Claverie Bernard, professeur des universités, université Bordeaux II ;

- Dauty Française, ingénieur de recherche 2ème classe, université Toulouse I ;

- Dedeire Marc, maître de conférences, IUT de Périgueux ;

- Deffontaines Benoît, directeur d'études, École pratique des hautes études ;

- Demailly Anne-Marie, ingénieur d'études hors classe, université Bordeaux III ;

- Deroin Jean Paul, professeur des universités, université Bordeaux III ;

- Dorival Gilles, professeur des universités, université Aix-Marseille I ;

- Faucon Frédéric, ingénieur d'études 2ème classe, université Clermont-Ferrand II ;

- Feyt Grégoire, maître de conférences, université Grenoble I ;

- Gendreau épouse Donnefort-Gendreau Simone, ingénieur d'études 2ème classe, université de Poitiers ;

- Iazykoff Vladimir, maître de conférences, université de Marne-la-Vallée ;

- Jamot Christian, professeur des universités, université Clermont-Ferrand II ;

- Jouve épouse Lefebvre Élisabeth, ingénieur d'études 2ème classe, université Aix-Marseille II ;

- Lallement Jacques, ingénieur d'études 2ème classe, université Nancy II ;

- Le Bagousse épouse Alduc Armelle, ingénieur d'études 1ère classe, université de Caen ;

- Le Saos épouse Jacquemard Catherine, maître de conférences, université de Caen ;

- Levasseur Jacqueline, ingénieur de recherche 1ère classe, administration centrale ministère de l'éducation nationale ;

- Masini Jean, ingénieur de recherche 1ère classe, université Paris I ;

- Muller épouse Mériot Sylvie Anne, ingénieur d'études 2ème classe, CEREQ ;

- Munier épouse Labruyère Chantal, ingénieur de recherche 2ème classe, CEREQ ;

- Remy Bernard, ingénieur de recherche hors classe, université de la Réunion ;

- Roddaz Jean-Michel, professeur des universités, université Bordeaux III ;

- Sablayrolles Robert, professeur des universités, université Toulouse II ;

- Saisi Louis, ingénieur de recherche 2ème classe, CNRS.

Article 6 - Les personnalités suivantes sont désignées comme experts susceptibles de siéger dans les jurys des concours d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche au titre de la branche d'activité professionnelle E (informatique et calcul scientifique) ;

- Accart Stéphane, ingénieur de recherche 2ème classe, IUFM d'Aquitaine ;
- Ageron Pierre, ingénieur de recherche hors classe, université Lyon II ;
- Alberici François, ingénieur de recherche 2ème classe, rectorat de l'académie de Besançon ;
- Allo Jacques, ingénieur de recherche 1ère classe, université d'Angers ;
- Alt Jean-christian, maître de conférences, université de Mulhouse ;
- Alvarez épouse Raimbourg Isabelle, ingénieur de recherche 2ème classe, rectorat de l'académie de Rouen ;
- Antonelli Arnaud, ingénieur d'études 2ème classe, université Nancy I ;
- Armspach Jean-Paul, ingénieur de recherche 1ère classe, université Strasbourg I ;
- Aulas Jean-Pierre, ingénieur de recherche hors classe, université Paris VI ;
- Bagnol Claude, ingénieur de recherche hors classe, université Montpellier I ;
- Balansa Éric, ingénieur d'études 2ème classe, rectorat de l'académie de Toulouse ;
- Balleydier Catherine, ingénieur de recherche 2ème classe, Institut national polytechnique de Grenoble ;
- Barbe Jean-François, ingénieur de recherche 2ème classe, École normale supérieure de Paris ;
- Belot Michel, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Nice ;
- Benelli Thierry, assistant ingénieur, université Paris VII ;
- Benza Didier, ingénieur d'études 2ème classe, université de Toulon ;
- Bernadotte Louis, assistant ingénieur, administration centrale ministère de l'éducation nationale ;
- Berthoud épouse Longaretti Françoise, ingénieur d'études 2ème classe, université Grenoble I ;
- Beuzelin Denis, ingénieur d'études 2ème classe, rectorat de l'académie de Rouen ;
- Bianchi Bernard, ingénieur de recherche 1ère classe, administration centrale ministère de l'éducation nationale ;
- Billault Bertrand, assistant ingénieur, IUT de Tours ;
- Billebeau épouse Clavel Paule, ingénieur d'études hors classe, rectorat de l'académie de Bordeaux ;
- Blanchard Michel, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Brest ;
- Bonneric Philippe, ingénieur de recherche 2ème classe, université Montpellier I ;
- Bouchard Yann, ingénieur d'études 2ème classe, rectorat de l'académie de Besançon ;
- Boudenoot Michel, ingénieur de recherche 2ème classe, université Lyon III ;
- Boudong épouse Giraudo Suzanne, ingénieur de recherche 2ème classe, administration centrale ministère de l'éducation nationale ;
- Bouloc Michel, ingénieur d'études 1ère classe, Centre informatique national de l'enseignement supérieur de Montpellier ;
- Bouquin Albert, ingénieur d'études 1ère classe, rectorat de l'académie de Besançon ;
- Braud Henry, ingénieur de recherche 2ème classe, administration centrale ministère de l'éducation nationale ;
- Browaeyns Christine, ingénieur de recherche hors classe, université de Marne-la-Vallée ;
- Busson Dominique, ingénieur de recherche hors classe, rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand ;
- Cabassu Maina Christine, ingénieur de recherche 1ère classe, rectorat de l'académie de Toulouse ;
- Cadé François, ingénieur de recherche hors classe, université Strasbourg I ;
- Caminade Boris, assistant ingénieur, IUT d'Aix-en-Provence ;
- Cazeaux André, assistant ingénieur, IUT de Toulouse ;
- Chaudier Anne, ingénieur de recherche 2ème classe, université Paris IX ;
- Chervet Roland, ingénieur de recherche 2ème classe, IUT de Villeteuse ;
- Chopard-Lallier David, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris I ;
- Clergeau Arlette, assistant ingénieur, inspection académique du Loir-et-Cher ;
- Cochet Antoine, ingénieur de recherche 2ème classe, université du Havre ;
- Constantin Michel, ingénieur de recherche 1ère classe, rectorat de l'académie de Lyon ;
- Corée Denis, ingénieur de recherche 2ème classe, université Paris VI ;

- Coris Jean-Marc, ingénieur de recherche hors classe, université de la Rochelle ;
- Crétin Dominique, ingénieur de recherche 2ème classe, rectorat de l'académie de Lyon ;
- Crocqfer Gérard, ingénieur d'études 2ème classe, rectorat de l'académie de Rouen ;
- Dumas Francis, ingénieur de recherche hors classe, Centre informatique national de l'enseignement supérieur de Montpellier ;
- Delage Jean-Claude, ingénieur d'études 2ème classe, rectorat de l'académie de Limoges ;
- Delcloy épouse Vanbaelinghem Marie-José, ingénieur de recherche 2ème classe, rectorat de l'académie d'Amiens ;
- Delfau épouse Bracmard Nathalie, ingénieur de recherche 2ème classe, rectorat de l'académie d'Aix-Marseille ;
- Delhay Jean Loïc, ingénieur de recherche hors classe, université Rennes I ;
- Delhommeau Gérard, ingénieur de recherche hors classe, École centrale de Nantes ;
- Delmotte épouse Pierri Christine, ingénieur de recherche 2ème classe, université du Littoral ;
- Demorgny Olivier, assistant ingénieur, université d'Artois ;
- Descoutures Jean-Baptiste, ingénieur de recherche 1ère classe, rectorat de l'académie de Caen ;
- Dispagne Jean-Paul, agent contractuel, administration centrale ministère de l'éducation nationale ;
- Diaz Carmen, ingénieur d'études 2ème classe, université Montpellier II ;
- Diaz Jackie, ingénieur d'études 2ème classe, université d'Amiens ;
- Dorville Marie-Pierre, maître de conférences, université de Limoges ;
- Dutruc Pierre, ingénieur de recherche 2ème classe, École centrale de Lyon ;
- Falandry Philippe, ingénieur de recherche 1ère classe, Centre informatique national de l'enseignement supérieur de Montpellier ;
- Ferré Patrick, assistant ingénieur CNRS, université Toulouse III ;
- Ferru Jean-Marie, ingénieur de recherche 1ère classe, université Paris III ;
- Figon Patrick, ingénieur d'études 1ère classe, université Aix-Marseille I ;
- Fogt épouse Ognier Odile, ingénieur de recherche 2ème classe, rectorat de l'académie de Dijon ;
- Forestier Jean-Louis, ingénieur de recherche hors classe, rectorat de l'académie de la Réunion ;
- Francois Alain, ingénieur de recherche 1ère classe, rectorat de Nantes ;
- Gabarrou épouse Causse Marie-France, ingénieur de recherche hors classe, université Toulouse III ;
- Gagnou épouse Perichon Nathalie, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris IX ;
- Gamain Xavier, ingénieur de recherche 1ère classe, université d'Artois ;
- Gatellier épouse Chapin Dominique, assistant ingénieur, université du Val d'Essonne ;
- Gil Patrice, ingénieur de recherche hors classe, rectorat de l'académie de la Martinique ;
- Gilibert Hervé, ingénieur de recherche 1ère classe, université de Saint-Étienne ;
- Giry Marcel, ingénieur de recherche hors classe, université de Limoges ;
- Giudicelli José, ingénieur d'études 1ère classe, rectorat de l'académie de Corse ;
- Gouverneur Alexandre, ingénieur d'études 2ème classe, université de la Réunion ;
- Grimanelli épouse Deglo de Besses Marie, maître de conférences, Institut national polytechnique de Grenoble ;
- Gris Pascal, ingénieur d'études 2ème classe, université Strasbourg I ;
- Guidi André, ingénieur de recherche 2ème classe, administration centrale ministère de l'éducation nationale ;
- Gutierrez Rafaël, ingénieur de recherche 2ème classe, université Paris I ;
- Hangouet Jean-Yves, ingénieur de recherche 2ème classe, Observatoire astronomique de Strasbourg ;
- Hartmann Harry René, ingénieur de recherche 1ère classe, rectorat de l'académie de Montpellier ;
- Housseau Olivier, technicien de recherche et de formation, université de Tours ;
- Houssier Cédric, ingénieur d'études 2ème classe, université de Rouen ;
- Houvies Dominique, ingénieur d'études 1ère classe, université Lille III ;
- Jacquenod Frédéric, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris VI ;

- Joly Jean-Claude, ingénieur de recherche 1ère classe, université de Dijon ;
- Jouin Jean-Bernard, ingénieur de recherche hors classe, université de Reims ;
- Khali épouse Chafouk Hafida, ingénieur d'études 2ème classe, université de Rouen ;
- Koch Patrice, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Besançon ;
- Lalot Dominique, ingénieur d'études 2ème classe, université Aix-Marseille II ;
- Laumonier épouse Marchand Sylvie, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Tours ;
- Le Bras Maryse, ingénieur de recherche 1ère classe, rectorat de l'académie de Versailles ;
- Le Moan Jean-Pierre, ingénieur de recherche 1ère classe, École pratique des hautes études ;
- Le Quellenec Jacques, ingénieur d'études 1ère classe, université Rennes I ;
- Lecourt Éric, assistant ingénieur, École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen ;
- Lehoux Laurent, ingénieur d'études 2ème classe, rectorat de l'académie de Caen ;
- Lery Jean-Michel, ingénieur de recherche 2ème classe, université Paris VI ;
- Lopes Alain, ingénieur de recherche 2ème classe, administration centrale ministère de l'éducation nationale ;
- Ludeau-Pavy Nicole, ingénieur de recherche 1ère classe, université Paris XI ;
- Maire Éric, ingénieur de recherche 2ème classe, Observatoire Midi-Pyrénées de Toulouse ;
- Majza Bernard, ingénieur de recherche 2ème classe, rectorat de l'académie de Guyane ;
- Malthiery Bruno, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Metz ;
- Marant Dominique, ingénieur d'études 2ème classe, université Lille I ;
- Marchal Benoît, ingénieur d'études 2ème classe, Institut national polytechnique de Lorraine ;
- Mariaux Luc, ingénieur de recherche 1ère classe, École centrale de Lyon ;
- Marit épouse Vallée Dominique, ingénieur d'études 1ère classe, Collège de France ;
- Marteau Jean-Paul, ingénieur de recherche 2ème classe, Observatoire astronomique de Marseille-Provence ;
- Martin Nicole, ingénieur d'études 1ère classe, rectorat de l'académie de Montpellier ;
- Masson Michel, ingénieur de recherche 1ère classe, rectorat de l'académie de Toulouse ;
- Mathieu Christophe, ingénieur de recherche 2ème classe, université Aix-Marseille I ;
- Maury Michel, ingénieur de recherche hors classe, université Montpellier II ;
- Mazzini Maxime, ingénieur de recherche 1ère classe, rectorat de l'académie de Nancy-Metz ;
- Moisy Jean-Louis, ingénieur de recherche 2ème classe, École normale supérieure de Lyon ;
- Moreau Yves, ingénieur de recherche 2ème classe, rectorat de l'académie de Limoges ;
- Mouret Pascal, ingénieur d'études 2ème classe, université Aix-Marseille I ;
- Mulciba Harold, ingénieur d'études 2ème classe, rectorat de l'académie de Guadeloupe ;
- Navarro Raymond, ingénieur de recherche hors classe, université Montpellier II ;
- Nemecek Raymond, ingénieur d'études 2ème classe, université d'Artois ;
- Nicolas Charles, ingénieur d'études 2ème classe, CNRS ;
- Nicolini Philippe, ingénieur de recherche 1ère classe, université Paris I ;
- Noël Yves, ingénieur d'études 1ère classe, IUT de Lille ;
- Oger Thierry, ingénieur d'études 2ème classe, université d'Angers ;
- Ollive Franck, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Poitiers ;
- Orth Philippe, ingénieur de recherche 2ème classe, université Toulouse I ;
- Parache Jean-François, ingénieur de recherche 2ème classe, université Toulouse II ;
- Pasteur Michel, ingénieur de recherche 1ère classe, rectorat de l'académie de Besançon ;
- Pelletreau Jean-Jacques, ingénieur de recherche 1ère classe, université Paris VII ;
- Perraud Hervé, ingénieur d'études 2ème classe, IUT de Grenoble I ;
- Philippe Valérie, ingénieur de recherche 2ème classe, rectorat de l'académie de Rouen ;
- Pigetvieux Jean, ingénieur de recherche hors classe, rectorat de l'académie de Grenoble ;
- Plard Jean-Jacques, ingénieur de recherche 2ème classe, université d'Angers ;
- Ponce épouse Pastor Claudine, ingénieur de recherche 2ème classe, université Montpellier II ;

- Postel Jacques, ingénieur de recherche hors classe, Observatoire de la Côte d'Azur de Nice ;
- Poussin Marc, ingénieur de recherche 1ère classe, université Paris VI ;
- Previdente Didier, ingénieur d'études 2ème classe, rectorat de l'académie de Toulouse ;
- Prince Benoît, ingénieur d'études 2ème classe, Institut national des sciences appliquées de Rouen ;
- Quenel-Gherardi Édouard, ingénieur d'études 2ème classe, université de Cergy-Pontoise ;
- Quet Bruno, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Rouen ;
- Quintard Christophe, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Poitiers ;
- Ratte Pascal, ingénieur de recherche 2ème classe, rectorat de l'académie de Besançon ;
- Renaud Michel, ingénieur de recherche hors classe, Muséum national d'histoire naturelle ;
- Renault Jacques, ingénieur d'études 2ème classe, université de Poitiers ;
- Rezzouk Abdelaziz, ingénieur d'études 2ème classe, université de Mulhouse ;
- Ricard Nicole, ingénieur de recherche 2ème classe, université Toulouse I ;
- Roques Didier, ingénieur de recherche 2ème classe, IUT de Brive ;
- Saby Philippe, ingénieur de recherche 2ème classe, université Paris VI ;
- Sac-Épée Jean-Marc, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Metz ;
- Samoyeau Henri, ingénieur d'études 1ère classe, IUT de Nantes ;
- Saulue Pierre, ingénieur de recherche 1ère classe, université de Cergy-Pontoise ;
- Serre Joël, ingénieur de recherche 2ème classe, université Paris XI ;
- Simoni Thierry, ingénieur de recherche 2ème classe, université Lyon I ;
- Soupault François, ingénieur de recherche 2ème classe, université Paris VII ;
- Tambaud Rémy, ingénieur de recherche 2ème classe, rectorat de l'académie de Paris ;
- Tandou Jean-Louis, ingénieur de recherche 2ème classe, rectorat de l'académie de Limoges ;
- Taphanel Michel, ingénieur de recherche 1ère classe, université Paris VI ;
- Temperman Gérard, ingénieur de recherche

- 2ème classe, université Lille I ;
- Texier Jean-Claude, ingénieur de recherche 2ème classe, université Toulouse III ;
- Therond Gilles, assistant ingénieur, université Montpellier II ;
- Thibouw Ronald, ingénieur d'études 1ère classe, rectorat de l'académie de Dijon ;
- Troysi Patrick, assistant ingénieur, Palais de la découverte ;
- Urbach Georges, ingénieur de recherche 1ère classe, Centre informatique national de l'enseignement supérieur de Montpellier ;
- Vezinet épouse Admirat Évelyne, ingénieur de recherche 2ème classe, université Clermont-Ferrand II ;
- Vignal Dominique, ingénieur d'études 2ème classe, IUFM d'Auvergne ;
- Ville Bernard, ingénieur de recherche 2ème classe, rectorat de l'académie de Dijon ;
- Voyat Thierry, ingénieur d'études 2ème classe, rectorat de l'académie d'Amiens ;
- Wantiez Laurent, ingénieur d'études 2ème classe, rectorat de l'académie d'Amiens ;
- Wender Philippe, ingénieur de recherche 1ère classe, Institut national des sciences appliquées de Rouen ;
- Wenger Marc, ingénieur de recherche 1ère classe, Observatoire astronomique de Strasbourg ;
- Wibrotte épouse Nomine Brigitte, ingénieur de recherche 2ème classe, université Nancy II ;
- Wojciak épouse Sroka Thérèse, ingénieur de recherche 2ème classe, rectorat de l'académie de Strasbourg ;
- Xech Jean, ingénieur de recherche 1ère classe, université de Perpignan.

Article 7 - Les personnalités suivantes sont désignées comme experts susceptibles de siéger dans les jurys des concours d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche au titre de la branche d'activité professionnelle F (documentation, édition, communication) ;

- Abitbol épouse Delga Anne-Marie, ingénieur d'études 2ème classe, Palais de la découverte ;
- Annezer Jean Claude, conservateur général des bibliothèques, université Toulouse II ;

- Audige épouse Charles Claire, assistant ingénieur, IUT de Blagnac ;
- Avila Fernand, ingénieur d'études 2ème classe, Maison des sciences de l'homme ;
- Bagnoli Serge Armand, technicien de recherche et de formation, université Aix-Marseille I ;
- Baillard Christian, assistant ingénieur, université Paris XII ;
- Balandras épouse Francois Martine, conservateur général des bibliothèques, comité des travaux historiques et scientifiques ;
- Bardot Gilles, assistant ingénieur, université d'Artois ;
- Bassinet Stéphane, conservateur des bibliothèques, université de Valenciennes ;
- Baudry de Vaux épouse Ragouilliaux Marie des neiges, ingénieur d'études 1ère classe, CEREQ ;
- Bazir Josette, bibliothécaire, université des Antilles et de la Guyane ;
- Berchon Jacques, bibliothécaire, Collège de France ;
- Bernard Alain, assistant ingénieur, université Lyon I ;
- Bernard Serge, assistant ingénieur, université Bordeaux II ;
- Berthe Olivier, technicien de recherche et de formation, université Lille II ;
- Berthier épouse Fouquet Josiane, technicien de recherche et de formation, Institut national des sciences appliquées de Rennes ;
- Berthier épouse Joly Monique, ingénieur de recherche 2ème classe, Institut national des sciences appliquées de Lyon ;
- Bièvre Raymonde, adjoint technique, université Grenoble II ;
- Bigotte Nicolas, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Lille I ;
- Blache Bernard, ingénieur de recherche hors classe, Palais de la découverte ;
- Blanchemanche Francis, ingénieur de recherche 2ème classe, université Rennes II ;
- Bolze Véronique, bibliothécaire, IUFM de Dijon ;
- Bonnemaïson Gérard, technicien de recherche et de formation, université de Toulouse II ;
- Bordigoni Marc, ingénieur de recherche 2ème classe, université Aix-Marseille I ;
- Bourgeois Denis, maître de conférences, IUT de La Roche-sur-Yon ;
- Boutelier Michel, professeur de lycée professionnel hors classe, académie des Antilles et de la Guyane ;
- Bretheau Hugues, technicien de recherche et de formation, université Bordeaux II ;
- Brouat Monique, ingénieur d'études 2ème classe, École normale supérieure de Paris ;
- Brue Jean-Michel, technicien de recherche et de formation, université Lille II ;
- Castillon épouse Perbost Magali, conservateur des bibliothèques, Bibliothèque nationale de France ;
- Cazanave Marc, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Bordeaux III ;
- Chapouillie Guy, professeur des universités, université Toulouse II ;
- Chettouh Bernard, ingénieur d'études 2ème classe, université de Besançon ;
- Chollet épouse Lemau Elisabeth, conservateur général des bibliothèques, université Rennes II ;
- Christ Daniel, ingénieur d'études 1ère classe, université Nancy II ;
- Colinmaire Hervé, conservateur en chef des bibliothèques, université de Metz ;
- Commenges épouse Noël Christine, ingénieur d'études 2ème classe, université de Pau ;
- Cordier Philippe, technicien de recherche et de formation, université Strasbourg II ;
- Corrado Mario, professeur certifié, université de Tours ;
- Dauby Guy, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, IUT de Nice ;
- De Maïssin épouse De Maïssin-Duval Brigitte, ingénieur de recherche 2ème classe, université Bordeaux IV ;
- Decaens Henry, ingénieur de recherche 1ère classe, université de Rouen ;
- Decollogne Francine, ingénieur d'études 2ème classe, CNRS ;
- Dedieu Philippe, ingénieur d'études 2ème classe, université Toulouse II ;
- Dejean épouse Bincaz Michèle, ingénieur d'études 1ère classe, université Toulouse II ;
- Delattre Jacques, ingénieur d'études 2ème

classe, université Montpellier III ;
- Demarelle épouse Claeyns Nadine, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Lille I ;
- Desbois Daniel, ingénieur de recherche 1ère classe, université de Brest ;
- Domergue Corinne, assistant ingénieur, université de Marne-la-Vallée ;
- Doremus Christian, ingénieur de recherche 2ème classe, université Lille I ;
- Dugue épouse Mahé Gilberte, assistant ingénieur, université Rennes II ;
- Duthoit Franck, assistant ingénieur, université Bordeaux III ;
- Élie Agnès, professeur certifié, université de La Réunion ;
- Esteoule Béatrice, conservateur en chef des bibliothèques, université Grenoble II ;
- Ferran Pascal, ingénieur d'études 2ème classe, université de Nice ;
- Fillon Brigitte, ingénieur de recherche 2ème classe, université Lyon II ;
- Foury Jean-Luc, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, université de Saint-Étienne ;
- Fraixanet Pierre, ingénieur de recherche 1ère classe, université Toulouse II ;
- Gadon Catherine, assistant ingénieur, université Toulouse III ;
- Gastard Noël, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Rennes II ;
- Geny Évelyne, ingénieur d'études 1ère classe, université de Besançon ;
- Gilgenkrantz épouse Bornetto Ghislaine, conservateur en chef des bibliothèques, université de Nice ;
- Gourdon épouse Galland Françoise, maître de conférences, université d'Angers ;
- Gouyou-Beauchamps Cécile, ingénieur d'études 2ème classe, université de Caen ;
- Grzywacz Pascal, assistant ingénieur, École normale supérieure des lettres et sciences humaines de Lyon ;
- Gueyte Bernard, assistant ingénieur, École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne ;
- Guiot Michelle, conservateur général des bibliothèques, université de Nantes ;
- Houque Patrick, ingénieur d'études hors classe,

université Lille III ;
- Isidori Philippe, ingénieur de recherche 2ème classe, université Bordeaux II ;
- Juan Antoine, ingénieur d'études 2ème classe, université Toulouse I ;
- Klee Louis, conservateur général des bibliothèques, université de Nice ;
- Krebs Catherine, conservateur des bibliothèques, université de Mulhouse ;
- Lacombe Joël, assistant ingénieur, université Toulouse I ;
- Lagarde Françoise, professeur certifié, IUT de Bordeaux III ;
- Lambert Guy, professeur associé, université Aix-Marseille I ;
- Laurent épouse Schaffner Corinne, ingénieur d'études 2ème classe, université Toulouse I ;
- Lavaud Jacqueline, ingénieur d'études 1ère classe, CNDP ;
- Le Blevenec Pol Hervé, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Rennes I ;
- Le Quenvén Françoise, conservateur en chef des bibliothèques, université Rennes I ;
- Leguil Hervé, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université de Metz ;
- Léone François, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, IUT de Toulon ;
- Lièvre Hervé, ingénieur de recherche 2ème classe, CNDP ;
- Lombard Francis, ingénieur d'études 1ère classe, université d'Artois ;
- Loquay Philippe, maître de conférences, université Bordeaux III ;
- Lupovici Christian, conservateur général des bibliothèques, université de Marne-la-Vallée ;
- Manchematin Stéphane, ingénieur d'études 2ème classe, université Nancy II ;
- Mano Patrick, conservateur des bibliothèques, université Aix-Marseille I ;
- Marino Jean-Bernard, conservateur général des bibliothèques, université Lille I ;
- Marque épouse Freulon Sylvaine, conservateur général des bibliothèques, université de Pau ;
- Masseron épouse Pommerolle Marie-Annick, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université de Bourgogne ;

- Mathieu Christian, technicien de recherche et de formation, IUT de Reims ;
 - Mernier Lucile, assistant ingénieur, université Paris XII ;
 - Miali Nadine, ingénieur d'études 2ème classe, service interacadémique des examens et concours d'Arcueil ;
 - Moncho épouse Grard Carole, technicien de recherche et de formation, université Bordeaux IV ;
 - Mons Daniel, ingénieur d'études 2ème classe, université Toulouse II ;
 - Moreau épouse Kulesiak Catherine, technicien de recherche et de formation, Conservatoire national des arts et métiers ;
 - Naessens Gilbert, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Lille III ;
 - Nizard Serge, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Lyon II ;
 - Oberson épouse Turover Monique, ingénieur d'études 1ère classe, École nationale supérieure des arts et métiers ;
 - Odoux Christian, professeur agrégé, université du Littoral ;
 - Pardonnat Didier, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Metz ;
 - Pause épouse Gomez Marie Céline, ingénieur d'études 1ère classe, université de la Réunion ;
 - Perrin Georges, conservateur général des bibliothèques, université Aix-Marseille I ;
 - Petre Philippe, assistant ingénieur, université de technologie de Compiègne ;
 - Peyron épouse Soleillant Stéphanie, technicien de recherche et de formation, université de Saint-Étienne ;
 - Picot Évelyne, bibliothécaire, université de Poitiers ;
 - Pincon Philippe, conservateur en chef des bibliothèques, université de la Rochelle ;
 - Poli Antoine, ingénieur d'études 1ère classe, université Bordeaux III ;
 - Poulard Michel, technicien de recherche et de formation, université Montpellier III ;
 - Prudhomme Brigitte, ingénieur d'études 2ème classe, Institut national des sciences appliquées de Lyon ;
 - Pujolas épouse Conas Anne-Marie, ingénieur d'études 2ème classe, université Rennes II ;
 - Racour Thierry, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris V ;
 - Raviart Frédéric, ingénieur d'études 2ème classe, université Bordeaux III ;
 - Reibel Jacques, conservateur général des bibliothèques, université Strasbourg I ;
 - Renard épouse Rousset Éliane, maître de conférences, Institut national polytechnique de Grenoble ;
 - Renault Fabrice, technicien de recherche et de formation, École normale supérieure des arts et métiers de Cluny ;
 - Requena Raphaël, technicien de recherche et de formation, université Toulouse II ;
 - Rougier Jean-Paul, ingénieur d'études 1ère classe, université de Tours ;
 - Roux Dominique, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Caen ;
 - Russell Philippe, conservateur en chef des bibliothèques, université de Mulhouse ;
 - Sales Marie-Pierre, ingénieur d'études 1ère classe, université Toulouse II ;
 - Salvit épouse Perret Sylvette, ingénieur d'études 2ème classe, Agence bibliographique de l'enseignement supérieur de Montpellier ;
 - Sanlaville André, ingénieur de recherche 2ème classe, École normale supérieure des lettres et sciences humaines de Lyon ;
 - Scoffham Lucien, directeur adjoint, CRDP de l'académie d'Amiens ;
 - Soudière Michel, assistant ingénieur, université Paris V ;
 - Spennato René, ingénieur d'études 2ème classe, université de Toulon ;
 - Symphor Gilles, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Bordeaux III ;
 - Tenen Sandrine, technicien de recherche et de formation, université Bordeaux II ;
 - Tenier Jean-louis, ingénieur d'études 1ère classe, université Paris VIII ;
 - Vantomme Guy, ingénieur d'études 2ème classe, université Lille I ;
 - Vercouillie Albert, technicien de recherche et de formation, IUT de Toulon.
- Article 8** - Les personnalités suivantes sont désignées comme experts susceptibles de siéger dans les jurys des concours d'accès aux

corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche au titre de la branche d'activité professionnelle G (patrimoine, logistique, prévention) :

- Astorg Henry, professeur certifié, lycée professionnel René Bonnet de Toulouse ;
- Augris Michel, ingénieur de recherche 2ème classe, administration centrale ministère de l'éducation nationale ;
- Azam Jacques, ingénieur de recherche 2ème classe, Institut national polytechnique de Toulouse ;
- Ballay Philippe, technicien de recherche et de formation, université Bordeaux II ;
- Balloffet Philippe, ingénieur d'études 2ème classe, université Bordeaux I ;
- Barbier Luc, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris IV ;
- Bardy Christian, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Montpellier III ;
- Barontini Thierry, ingénieur d'études 2ème classe, université Aix-Marseille II ;
- Barral Michel, ingénieur de recherche 1ère classe, université Aix-Marseille III ;
- Bazire Jean-Michel, ingénieur de recherche hors classe, administration centrale ministère de l'éducation nationale ;
- Berst Jean-Jacques, technicien de recherche et de formation, université Strasbourg II ;
- Beyaert Jean-Pierre, ingénieur de recherche hors classe, université de Bretagne-Sud ;
- Boned Nicolas, adjoint technique, École centrale de Paris ;
- Bonnet Robert, assistant ingénieur, université Paris I ;
- Bouchard Bertrand, ingénieur de recherche 2ème classe, université d'Orléans ;
- Boucher Gérard, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris VII ;
- Bourre épouse Peinturier Marie-Blandine, ingénieur d'études 2ème classe, université Lyon II ;
- Broglin Michel, adjoint technique, IUT de Belfort ;
- Buffet Patrick, ingénieur d'études 2ème classe, université d'Artois ;
- Buren Jean-Pierre, ingénieur d'études 2ème

classe, Institut national polytechnique de Lorraine ;

- Carreau Daniel, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, Institut national des sciences appliquées de Rennes ;
- Catelin Arnaud, assistant ingénieur, université Lyon III ;
- Challes Aimé, technicien de recherche et de formation, Institut national des sciences appliquées de Toulouse ;
- Chastin Jean Pierre, technicien de recherche et de formation, université Aix-Marseille II ;
- Chivot Sylvie, ingénieur d'études 2ème classe, IUT de Marne-la-Vallée ;
- Cleac'h Jean-François, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université de Brest ;
- Codron Jean Marie, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris II ;
- Colombier épouse Belfils Mireille, ingénieur d'études 2ème classe, université Lyon I ;
- Conrad Vincent, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Reims ;
- Cremer Gérard, assistant ingénieur, rectorat de l'académie de Versailles ;
- Cressent Alain, technicien de recherche et de formation, Institut national des sciences appliquées de Rouen ;
- Croels Gérard, assistant ingénieur, université Paris XI ;
- Croels Sabine, assistant ingénieur, université Paris XI ;
- Dalle Alain, adjoint technique, université Paris II ;
- David André, ingénieur de recherche 2ème classe, université Lyon II ;
- De Samie Pierre, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris I ;
- Del Sibio Settimio, assistant ingénieur, université du Littoral ;
- Delaballe épouse de Lyon Caroline, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris VII ;
- Delain Didier, ingénieur d'études 2ème classe, université Lille I ;
- Delaunay Fabrice, adjoint technique, Institut national des sciences appliquées de Rennes ;
- Delemer Patrick, technicien de recherche et de formation, École normale supérieure de Bourges ;

- Demange Philippe, ingénieur de recherche 1ère classe, Palais de la découverte ;
- Deslandes Didier, assistant ingénieur, université de Rouen ;
- Didier Guy, ingénieur de recherche 2ème classe, Institut national polytechnique de Lorraine ;
- Drouin Marie-Anne, ingénieur d'études 2ème classe, Institut national des sciences appliquées de Rouen ;
- Fabresse Jean-Michel, adjoint technique, IUT d'Orléans ;
- Fanjeaux Marcel, technicien de recherche et de formation, université Paris VII ;
- Fatoux Lionel, ingénieur d'études 2ème classe, université Clermont-Ferrand II ;
- Fauquet Gérard, technicien de recherche et de formation, rectorat de l'académie de Paris ;
- Fauve Frédéric, ingénieur d'études 2ème classe, Institut national des sciences appliquées de Rennes ;
- Floc'h Dominique, technicien de recherche et de formation, université de Brest ;
- Fornieles François, adjoint technique, université de Toulon ;
- Fort Alain, technicien de recherche et de formation, université Toulouse II ;
- Fox-Girard Alain, assistant ingénieur, université Grenoble I ;
- Gackel Michel, assistant ingénieur, université Strasbourg I ;
- Gaillard Nicolas, ingénieur de recherche 2ème classe, École centrale de Lyon ;
- Gainche Gwenola, assistant ingénieur, université Rennes I ;
- Gallieug Daniel, adjoint technique, université Paris VII ;
- Galliou Patricia, ingénieur de recherche 2ème classe, Muséum national d'histoire naturelle ;
- Garcia Joël, assistant ingénieur, université Bordeaux I ;
- Georjon Jean-Pierre, secrétaire d'administration scolaire et universitaire, Institut national des sciences appliquées de Lyon ;
- Gilbert Pierre, assistant ingénieur, université de Brest ;
- Giraud Jean-Marc, technicien de recherche et de formation, université Clermont-Ferrand I ;
- Gohier Daniel, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, Institut national des sciences appliquées de Rennes ;
- Goy André, ingénieur de recherche 2ème classe, université Lyon I ;
- Gross Christiane, ingénieur d'études 2ème classe, université Strasbourg I ;
- Guegean Stéphane, assistant ingénieur, université de Tours ;
- Guezo Patrick, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, École nationale supérieure de chimie de Paris ;
- Guillaume Gérard, ingénieur de recherche 1ère classe, université Aix-Marseille I ;
- Guillet épouse Beynet Gilberte, adjoint technique, université Aix-Marseille II ;
- Guillon Gilbert, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, rectorat de l'académie de Caen ;
- Guyot Jean-luc, ingénieur d'études 2ème classe, université de Tours ;
- Hantz épouse Geist Claude, ingénieur de recherche 2ème classe, université Strasbourg I ;
- Hava Jean-Pierre, adjoint technique, université Grenoble II ;
- Hechelef Mohamed, ingénieur de recherche 2ème classe, université Paris X ;
- Idot Philippe, assistant ingénieur, université Paris XIII ;
- Jaudon Jean-Pierre, ingénieur de recherche 2ème classe, université d'Évry-Val d'Essonne ;
- Jeu Richard, adjoint technique, université Lille I ;
- Joyeux Franck, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Rouen ;
- Kamara Lancey, ingénieur de recherche 2ème classe, rectorat de l'académie de Paris ;
- Karsten Jean-Claude, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Strasbourg I ;
- Kleczek Dominique, conseiller d'administration scolaire et universitaire, CROUS d'Aix-Marseille ;
- Lahaye Robert, ingénieur de recherche 2ème classe, université des Antilles et de la Guyane ;
- Langevin Vincent, ingénieur d'études 2ème classe, université de Caen ;
- Laurent André, adjoint technique, IUT de Lille ;
- Laval René, ingénieur de recherche 2ème classe, université Nancy I ;

- Le Balc'h Joël, assistant ingénieur, IUT de Nantes ;
- Le Gall François, ingénieur d'études 1ère classe, université de Brest ;
- Leblanc Michel, ingénieur d'études hors classe, université de Rouen ;
- Lecamus Daniel, ingénieur de recherche 1ère classe, université Rennes II ;
- Leclerc Michel, assistant ingénieur, université Paris VII ;
- Lemaire Jean, technicien de recherche et de formation, université Lille I ;
- Lemoine Jean-pierre, ingénieur de recherche 1ère classe, université Paris XI ;
- Lepère épouse Boivin Marianne, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris XI ;
- Litt Daniel, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Strasbourg I ;
- Lobreau William, adjoint technique, école normale supérieure de Lyon ;
- Luberda Marcel, ingénieur de recherche 1ère classe, université Nancy II ;
- Macciocchi épouse Mariano Martine, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Lyon I ;
- Maillet Yves, ingénieur de recherche 2ème classe, université Aix-Marseille I ;
- Mailly Claude, ingénieur de recherche 1ère classe, université Strasbourg I ;
- Manceau Jean-Pierre, ingénieur de recherche hors classe, université Bordeaux III ;
- Mangano épouse Bestien Anne, ingénieur d'études 2ème classe, université de Mulhouse ;
- Marchat épouse Halary Monique, ingénieur de recherche 2ème classe, université Paris VII ;
- Marin Bernard, ingénieur d'études 2ème classe, université de Saint-Étienne ;
- Marin épouse Burlan Laurence, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Caen ;
- Mascia Francis, ingénieur d'études 2ème classe, université Strasbourg I ;
- Masotti Claude, ingénieur d'études 1ère classe, université Aix-Marseille III ;
- Merlin Pascal, technicien de recherche et de formation, université du Havre ;
- Mexme Gilles, assistant ingénieur, université de Tours ;
- Mildner Jean-marie, assistant ingénieur, université Paris VI ;
- Minaud Vincent, technicien de recherche et de formation, université du Havre ;
- Morato Laurent, adjoint technique, université d'Orléans ;
- Nicolas Michel, ingénieur d'études 1ère classe, université de Nice ;
- Niederlander Daniel, ingénieur d'études 2ème classe, université de Dijon ;
- Nioulou Gérard, ingénieur de recherche 2ème classe, université Lyon III ;
- Nony David, ingénieur d'études 2ème classe, université Lyon I ;
- Ohlmann Jean marie, ingénieur de recherche 2ème classe, université Strasbourg I ;
- Pavard Yves, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université Paris XI ;
- Pedrini Hervé, assistant ingénieur, université Toulouse II ;
- Perpétue Christian, adjoint technique, université de la Réunion ;
- Perrin Henri, adjoint technique, IUT de Poitiers ;
- Petaux Gérard, technicien de recherche et de formation, université Rennes II ;
- Picard Marc, ingénieur de recherche 1ère classe, université de Brest ;
- Pigeon épouse Bottin Gwenaëlle, ingénieur d'études 1ère classe, université Bordeaux I ;
- Pinchon Yves, ingénieur divisionnaire, rectorat de l'académie de Toulouse ;
- Piro Lionel, assistant ingénieur, Institut national des sciences appliquées de Rennes ;
- Pommerolle Hervé, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, université de Dijon ;
- Pottier Jacques, technicien de recherche et de formation, IUT de Villeurbanne ;
- Ravaïoli Simone, adjoint technique, université de Toulon ;
- Ravon Pierre, ingénieur d'études 1ère classe, École centrale de Nantes ;
- Rieux Patrick, ingénieur d'études 2ème classe, université Bordeaux I ;
- Riffet Xavier, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, Muséum national d'histoire naturelle de Paris ;
- Rigault Stéphane, ingénieur d'études 2ème

classe, université d'Angers ;
 - Roberjot Frédéric, ingénieur d'études 2ème classe, université Lyon III ;
 - Robin Christophe, ingénieur de recherche 2ème classe, université Rennes I ;
 - Roman Jean Claude, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Nice ;
 - Rossi Pierre, adjoint technique, Institut national polytechnique de Toulouse ;
 - Roussel Pascal, ingénieur d'études 1ère classe, université d'Amiens ;
 - Roux Robert, assistant ingénieur, Institut national des sciences appliquées de Lyon ;
 - Roy Laurent, ingénieur de recherche 2ème classe, université de Rouen ;
 - Rullé Charly, assistant ingénieur, université d'Évry ;
 - Sanitas Stéphane, adjoint technique, Institut national des sciences appliquées de Toulouse ;
 - Sarret Éric, professeur agrégé, IUT de la Réunion ;
 - Schnebelen Lucien, ingénieur d'études 2ème classe, université de Mulhouse ;
 - Siccardi Étienne, ingénieur de recherche hors classe, université de Dijon ;
 - Soete Jacques, adjoint technique, université Montpellier II ;
 - Sorette Flavien, assistant ingénieur, université Rennes II ;
 - Storai Olivier, adjoint technique, université Toulouse II ;
 - Tanguy Thierry, ingénieur d'études 2ème classe, université de Rouen ;
 - Tixador Olivier, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris VII ;
 - Tonelli Angelo, assistant ingénieur, université de Mulhouse ;
 - Touron Christian, ingénieur d'études 1ère classe, université Bordeaux IV ;
 - Touvat Éric, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, IUT de Grenoble ;
 - Trochet Jean-Jacques, ingénieur de recherche 1ère classe, université de Tours ;
 - Turbian Olivier, assistant ingénieur, université de Tours ;
 - Vedie Bertrand, technicien de recherche et de formation, Institut national polytechnique de Toulouse ;

- Vignerot André, ingénieur d'études 2ème classe, École des hautes études en sciences sociales ;
 - Vignon Jean-pierre, technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle, École nationale d'ingénieurs de Saint-Étienne ;
 - Vinit Jean, ingénieur de recherche 1ère classe, CNRS ;
 - Voinot Hervé, technicien de recherche et de formation, Institut national polytechnique de Lorraine ;
 - Voisin Jacques, ingénieur de recherche 1ère classe, université Paris VII ;
 - Wauquier Irène, ingénieur de recherche 1ère classe, université Paris V ;
 - Weihoff Raoul, ingénieur d'études 2ème classe, IUT de Grenoble ;
 - Wiitkar Fabrice, ingénieur de recherche 2ème classe, université Rennes I ;
 - Yot épouse Jolly Catherine, assistant ingénieur, rectorat de l'académie de Paris.

Article 9 - Les personnalités suivantes sont désignées comme experts susceptibles de siéger dans les jurys des concours d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche au titre de la branche d'activité professionnelle I (gestion scientifique et technique des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel) :

- Abate épouse Vasseur Sylvie, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris I ;
 - Alberti Robert, secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur, université de Corse ;
 - Alcaraz épouse Leroux Marie-Ange, conseiller d'administration scolaire et universitaire, université Paris VI ;
 - Andre Marcel, ingénieur de recherche hors classe, rectorat de l'académie de Rennes ;
 - Arasanz épouse Camberoque Marie, ingénieur d'études 2ème classe, université Montpellier III ;
 - Aubel Jean-Marc, ingénieur de recherche 1ère classe, Institut national des sciences appliquées de Rennes ;
 - Baudry Georges, ingénieur d'études 1ère classe, université Paris VII ;

- Beaugard Pascal, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, IUFM de Lille ;
- Beesau épouse Whitechurch Odile, ingénieur de recherche 1ère classe, université de la Rochelle ;
- Begon Bernard, ingénieur de recherche 2ème classe, université Montpellier I ;
- Bibonne épouse Egloff Florence, ingénieur de recherche 2ème classe, CNRS ;
- Billot-Klein Danièle, ingénieur d'études 1ère classe, université Paris VI ;
- Blanchemanche épouse Gastinel Madeleine, ingénieur de recherche 1ère classe, université Paris VI ;
- Blaquière épouse Cordelle Noëlle, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris XI ;
- Bonal épouse Milcent Christiane, ingénieur d'études 1ère classe, université Paris VII ;
- Bouchez épouse Le Trong Brigitte, ingénieur d'études 2ème classe, université de Mulhouse ;
- Bourgain Jean, enseignant-chercheur, université Lille I ;
- Bousez Michel, ingénieur de recherche hors classe, université Paris I ;
- Bouvart épouse Wieczorek Marie-Hélène, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, université de Reims ;
- Brunel-Jossinet Amandine, secrétaire d'administration de recherche et de formation, Institut national des sciences appliquées de Lyon ;
- Brunet épouse Abenia Christiane, ingénieur d'études 1ère classe, université Paris X ;
- Buchot Jean Claude, ingénieur de recherche 1ère classe, université Grenoble III ;
- Calmes Hélène, ingénieur d'études 2ème classe, université Toulouse I ;
- Campinchi Jean-Marc, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, université Paris IX ;
- Capdeville Henri, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, université Bordeaux IV ;
- Carrez épouse Briottet Sophie, ingénieur d'études 2ème classe, université de Dijon ;
- Catreux Anne, ingénieur d'études 2ème classe, université de Nantes ;
- Cavallier épouse Carbajo Anne-Marie, ingénieur d'études 2ème classe, université de Tours ;
- Chalet Dominique, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, université Paris I ;
- Chalvignac épouse Escalier Dominique, ingénieur de recherche 2ème classe, université Aix-Marseille II ;
- Champredonde Norbert, ingénieur d'études 1ère classe, université Toulouse I ;
- Charlemagne Guy, attaché d'administration de recherche et de formation, université Aix-Marseille I ;
- Cheneval Christian, attaché d'administration scolaire et universitaire, université de Mulhouse ;
- Chorier épouse Giraudin Agnès, ingénieur d'études 1ère classe, université Grenoble II ;
- Christmann Nicole, ingénieur de recherche 2ème classe, université Paris VII ;
- Clabaut épouse Seccia Jocelyne, ingénieur d'études 2ème classe, IUFM d'Aix-Marseille ;
- Collange Alain, ingénieur de recherche 1ère classe, université de Mulhouse ;
- Cortes Philippe, ingénieur de recherche 2ème classe, université Lyon I ;
- Dartois épouse Dusselier Maryse, ingénieur d'études 2ème classe, université Bordeaux IV ;
- Debuissier Jacques, ingénieur de recherche 2ème classe, université Lille I ;
- Defoy Alain, conseiller d'administration scolaire et universitaire, université Paris VI ;
- Delaval épouse Crampon Edith, assistant ingénieur, université Lille I ;
- Delmas Jean-Luc, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, université Lyon I ;
- Deloffre Laurence, conseiller d'administration scolaire et universitaire, université du Littoral ;
- Desbois Gérard, ingénieur d'études 1ère classe, Palais de la découverte ;
- Desbois Véronique, ingénieur de recherche 2ème classe, université Montpellier II ;
- Dubarry épouse Buisson Béatrice, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, université Lyon I ;
- Duchesne Chantal, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, université Paris XIII ;

- Duigou épouse Duigou-Thomazo Carole, ingénieur d'études 2ème classe, université Rennes II ;
- Durand Georges, ingénieur de recherche 2ème classe, université Lyon I ;
- Engeln épouse Schroeder Monique, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, université Strasbourg II ;
- Eymard épouse Budo Patricia, ingénieur d'études 1ère classe, université Bordeaux III ;
- Fayeton Monique, conseiller d'administration scolaire et universitaire hors classe, université Paris II ;
- Felix Bernard, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, université Paris VII ;
- Feutrie Michel, maître de conférences, université Lille I ;
- Fiers Jean-Claude, ingénieur de recherche 1ère classe, université du Littoral ;
- Flamand Sylvie, assistant ingénieur, université Aix-Marseille II ;
- Forget Olivier, ingénieur d'études 2ème classe, université de Poitiers ;
- Frossard épouse Richard Marie-Hélène, ingénieur d'études, université Paris IV ;
- Gaillard épouse Teillet Monique, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, École centrale de Lyon ;
- Garnier épouse Jannot Michèle, ingénieur de recherche 1ère classe, université Paris I ;
- Gay épouse Besson Martine, ingénieur d'études 1ère classe, université de Besançon ;
- Gilbert Jean, ingénieur d'études 1ère classe, université d'Orléans ;
- Giorsetti Luciana, secrétaire général d'administration scolaire et universitaire, université de Nice ;
- Giraud Michel, professeur des universités, université Aix-Marseille I ;
- Giuliani Franck, ingénieur d'études 2ème classe, université du Littoral ;
- Gonin Madeleine, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, université Lyon I ;
- Gontard épouse Sanchou Paule, ingénieur de recherche hors classe, université Toulouse II ;
- Goulvestre Monique, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris XI ;
- Gournay Jean-Louis, conseiller d'administration scolaire et universitaire, université du Littoral ;
- Grare Anne Sophie, ingénieur d'études 2ème classe, université Lille I ;
- Grasset Sylvie, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, Institut national des sciences appliquées de Rouen ;
- Guibert Marie-laure, ingénieur d'études 1ère classe, université Paris IV ;
- Haeringer Arnaud, maître de conférences, université de Haute Alsace ;
- Hamel épouse Lalanne Sylvie, conseiller d'administration scolaire et universitaire, Institut national des sciences appliquées de Rouen ;
- Hamiche épouse Rychen Andrée, ingénieur d'études 2ème classe, université Aix-Marseille I ;
- Hérold Bernard, assistant, université de Reims ;
- Hot Bernard, ingénieur de recherche 2ème classe, rectorat de l'académie de Reims ;
- Hoyet Colette, assistant ingénieur, Institut national des sciences appliquées de Rennes ;
- Jarrowse épouse Clément Chantal, ingénieur d'études 2ème classe, université Nancy I ;
- Jimeno Michelle, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, université Aix-Marseille I ;
- Joly Joseph, ingénieur de recherche hors classe, université Strasbourg I ;
- Kérihuel épouse Vaillant Martine, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris XI ;
- Lacaze épouse Rey Régine, ingénieur d'études 2ème classe, université Montpellier I ;
- Lagarde épouse Cohen Monique, ingénieur d'études 2ème classe, université Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- Lallemand dominique, ingénieur d'études 2ème classe, université de Caen ;
- Lallemand épouse Rousseau Marie-France, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris VII ;
- Lalou Jean-Michel, inspecteur du Trésor public, université du Littoral ;
- Lama épouse Desbos Élisabeth, ingénieur d'études 2ème classe, université de Poitiers ;
- Lannoy épouse Dejonghe Marie-Paule, conseiller d'administration scolaire et universitaire, université d'Artois ;

- Latasse épouse Pillot Michelle, ingénieur de recherche 1ère classe, CNRS ;
- Laye épouse Carette Martine, ingénieur de recherche 2ème classe, université Lille I ;
- Le Calvez épouse Maury Marie-Thérèse, ingénieur de recherche 1ère classe, université Montpellier II ;
- Le Roux Denis, ingénieur de recherche 1ère classe, université Grenoble I ;
- Lebailly épouse Saint-Ferdinand Michèle, ingénieur d'études 1ère classe, université Paris IX ;
- Lebas François, ingénieur d'études 1ère classe, université Bordeaux III ;
- Lechipse Philippe, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, université Lille III ;
- Legeay Marie Gabrielle, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, université Lyon I ;
- Lenel épouse Lapluye Monique, attaché d'administration scolaire et universitaire 1ère classe, université Paris VII ;
- Lhéroult épouse Fak Claude, ingénieur de recherche 1ère classe, université de Cergy-Pontoise ;
- Louys Jean-Daniel, attaché principal d'administration de recherche et de formation, université Lyon I ;
- Mancion Joël, ingénieur d'études 2ème classe, université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines ;
- Marcangeli Philippe, ingénieur de recherche 2ème classe, université d'Orléans ;
- Mawad épouse Mansour Lodie, ingénieur de recherche 2ème classe, Conservatoire national des arts et métiers ;
- Mc Donough Christopher, professeur certifié, IUT de Chalon-sur-Saône ;
- Meier épouse Muller Béatrice, attaché d'administration scolaire et universitaire 2ème classe, université Strasbourg I ;
- Menin épouse Decneut Graziella, attaché d'administration de recherche et de formation, université de Valenciennes ;
- Mougéot épouse Leblay Arlette, conseiller d'administration scolaire et universitaire, université Nancy I ;
- Mourey Marc, ingénieur de recherche hors classe, École normale supérieure de Besançon ;
- Mozart épouse Jeanne Marie-Chantal, ingénieur d'études 2ème classe, université des Antilles et de La Guyane ;
- Muller épouse Oberle Marylène, ingénieur d'études 2ème classe, université Strasbourg I ;
- Naoun Fatiha, attaché principal d'administration centrale, université de Corse ;
- Nodot Claude, ingénieur de recherche 2ème classe, université Lille I ;
- Nouzille épouse Herzog Marie-Odile, conseiller d'administration scolaire et universitaire hors classe, université Montpellier I ;
- Ottevaere épouse Tiquet Sabine, ingénieur d'études 2ème classe, université du Littoral ;
- Paintrand Jean-François, ingénieur de recherche 1ère classe, Centre informatique national de l'enseignement supérieur de Montpellier ;
- Parola Isabelle, attaché d'administration scolaire et universitaire 2ème classe, université de Nice ;
- Pellé Marie-Agnès, ingénieur d'études hors classe, Institut national des sciences appliquées de Rennes ;
- Pelletier épouse Bouillot Marie-Claude, ingénieur d'études 2ème classe, université Aix-Marseille I ;
- PERNIN Claude, assistant ingénieur, université Grenoble II ;
- Pernot André, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, Institut national des sciences appliquées de Lyon ;
- Perret Pierre Marie, ingénieur de recherche 2ème classe, université Montpellier I ;
- Perrin Liliane épouse Bensahel, ingénieur de recherche 2ème classe, université Grenoble II ;
- Peyron épouse Cluzel Geneviève, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, université de Saint-Étienne ;
- PIALOUX Serge, ingénieur d'études 2ème classe, université Bordeaux III ;
- Pillant épouse Gomez Huguette, ingénieur de recherche 1ère classe, université Paris II ;
- Pitz Andre-Victor, ingénieur de recherche 1ère classe, université de Metz ;
- Poullet Laurence, ingénieur de recherche 2ème classe, université du Littoral ;
- Poupinet Dominique, ingénieur d'études 1ère classe, université Aix-Marseille II ;

- Rebord Marie-France, ingénieur d'études 2ème classe, université Clermont-Ferrand II ;
- Renault épouse Gany Nicole, attaché principal d'administration de recherche et de formation, université de la Réunion ;
- Rieupouilh Bernard, secrétaire général adjoint, université Aix-Marseille I ;
- Ritz Régis, professeur des universités, université Bordeaux III ;
- Roqueplan Georges, secrétaire général d'université, université Paris VII ;
- Rogel Jean-Paul, conseiller d'administration scolaire et universitaire, université Lille I ;
- Rouxel François-Xavier, ingénieur d'études 2ème classe, université Rennes II ;
- Schlaefli Dominique, ingénieur de recherche 2ème classe, université Strasbourg I ;
- Iserac épouse Carrié Claudine, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, université Lyon I ;
- Stephan épouse Bernard Annick, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, université Paris V ;
- Stierlin épouse Testylier Françoise, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, université Grenoble I ;
- Surre Martine, ingénieur d'études 2ème classe, université Paris VII ;
- Tourrette Marilyne, ingénieur d'études 2ème classe, université Grenoble I ;
- Townend Frank, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, université du Littoral ;
- Vacher épouse Virieux Jacqueline, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, université Lyon I ;

- Vaillant Béatrice, assistant ingénieur, IUT de Metz ;
- Valder Jean-Marie, attaché d'administration scolaire et universitaire 2ème classe, École nationale supérieure de chimie de Mulhouse ;
- Vergnolle Michel, professeur agrégé, université Grenoble I ;
- Vially Nicole, secrétaire d'administration de recherche et de formation, Institut national des sciences appliquées de Lyon ;
- Villain Stéphane, secrétaire d'administration de recherche et de formation, université Paris VII ;
- Voirin Élisabeth, attaché principal d'administration de recherche et de formation, Institut national polytechnique de Lorraine.

Article 10 - L'arrêté du 1er juillet 1998 modifié portant désignation d'experts susceptibles de siéger dans les jurys des concours d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale est **abrogé**.

Article 11 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au B.O.

Fait à Paris, le 3 juin 2002

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

La directrice des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
Béatrice GILLE

NOMINATIONS

NOR : MENA0201351A

ARRÊTÉ DU 5-6-2002

MEN
DPATE B3

**Commissions consultatives
paritaires nationales
des directeurs d'EREA et d'ERPD**

Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 81-482 du 8-5-1981 mod. ; A. du 11-7-2001

Article 1 - Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 11 juillet 2001 sont **modifiées** comme suit :

Représentants suppléants de l'administration

Au lieu de : M. Thévenet Serge, IA-IPR, chargé de la sous-direction des personnels d'encadrement,

lire : Mme Liouville Évelyne, administratrice civile, chargée de la sous-direction des personnels d'encadrement.

Le reste sans changement.

Article 2 - La directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 juin 2002

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et de la recherche
et par délégation,

La directrice des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement

Béatrice GILLE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

**VACANCE
DE POSTE**

NOR : MENP0201336V

AVIS DU 5-6-2002

**MEN
DPE**

Professeur agrégé à l'IUFM du Pacifique

■ Un emploi de professeur agrégé (PRAG n° 0010) en mathématiques est à pourvoir à l'IUFM du Pacifique, antenne de Polynésie française, à compter du 1er septembre 2002.

Le formateur recruté exercera les missions suivantes :

Une mission d'enseignement et de formation dans le cadre de la préparation au CAPES et de l'année de professionnalisation des stagiaires lauréats du concours

Le candidat agrégé devra prioritairement se consacrer à la préparation des étudiants au CAPES. Il devra justifier d'une expérience professionnelle dans ce domaine. De plus, le professeur retenu sera amené à intervenir en deuxième année d'IUFM, ce qui suppose une bonne connaissance du programme de mathématiques de l'enseignement du second degré et une pratique affirmée de formation de formateurs.

Une mission d'organisation et de coordination générale de la filière de mathématiques

- Organisation de la pré professionnalisation en collaboration avec l'université de la Polynésie française.

- Mise en œuvre du plan de formation (1ère et 2ème années).

- Constitution des équipes de formateurs.
- Préparation des emplois du temps.
- Suivi des stagiaires en relation avec les conseillers pédagogiques et l'IA-IPR.
- Organisation du dispositif d'évaluation et de validation des stagiaires.

- Projets de commandes pour le fonds documentaire et les fournitures et matériels d'enseignement.

Une mission de coordination et d'ingénierie pédagogique

- Conception et mise en œuvre de modules de formation.

- Suivi du dispositif de formation par alternance du stagiaire de 2ème année.

- Animation d'équipes de formateurs.

- Participation éventuelle à des projets de recherche.

La procédure de recrutement est conforme aux dispositions de la note de service n° 2001-229 du 7-11-2001 parue au B.O. n° 42 du 15 novembre 2001 (RLR 804-0).

Le dossier de candidature doit être envoyé **dans les quinze jours** suivant la publication à l'adresse suivante : IUFM du Pacifique, 15, rue de Verdun, BPMGA 1, 98802 Nouméa cedex, fax 00 687 25 11 45

Une copie devra être envoyée à l'adresse électronique suivante : celimene@iufm-pacifique.nc

**VACANCES
DE POSTES**

NOR : MENP0201308V

AVIS DU 5-6-2002

**MEN
DPE C5**

Postes au CIEP

■ Le Centre international d'études pédagogiques (CIEP), établissement public à caractère administratif, sous tutelle du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche est susceptible de procéder au recrutement de cinq enseignants appartenant aux corps des professeurs agrégés, certifiés, de lycée professionnel, ou des écoles).

Ces postes sont à pourvoir par voie de détachement à compter du 1er septembre 2002.

Les candidatures sont à adresser **dans un délai de 15 jours** à compter de la présente publication à monsieur le directeur du CIEP, 1, avenue Léon Joumault, 92318 Sèvres cedex.

Département langue française

Deux postes de responsables de programmes

Spécialisés en français langue étrangère ou seconde, ces candidats auront les missions suivantes :

- participation aux actions de formation et d'expertise en français langue étrangère, langue seconde, langue d'apprentissage ou français de spécialité : élaboration de programmes et animation de modules de formation ;
- collaboration à l'organisation, à la conception et au suivi des stages BELC d'hiver et d'été ;
- participation à l'élaboration, l'analyse ou l'évaluation de programmes de langue française ;
- contribution à la production de ressources pour l'enseignement du français.

Les candidats devront :

- avoir une expérience de la conception, de l'animation et du pilotage de dispositifs de formation ;
- avoir une compétence en matière de montage de partenariats ;
- avoir une bonne connaissance et une bonne pratique de la didactique du français langue étrangère ou seconde ;
- avoir une bonne connaissance des réseaux de formateurs et d'experts dans ces domaines.

Il est d'autre part essentiel que les candidats soient spécialisés dans un domaine relevant du

français langue étrangère ou seconde : français langue d'enseignement et de scolarisation, français sur objectifs spécifiques, conception et suivi de projets multimédias ou en ligne, etc.

Département internationalisation du système éducatif

Poste de responsable de programmes

Bon connaissance des programmes communautaires européens en éducation et du multilatéral ainsi que du système éducatif français, ce candidat aura les missions suivantes :

- assurer des relations précises et suivies avec les instances européennes intervenant dans le champ de l'éducation : Union européenne et Conseil de l'Europe essentiellement ;
- assurer un travail de veille sur les ressources proposées par ces instances (programmes et fonds) et les mécanismes de leur utilisation et préparer des réponses aux appels d'offres ;
- développer les convergences, autour de cette dimension européenne, avec les partenaires français impliqués ou concernés ;
- participer, autant que de besoin, aux activités de formation à l'international du département.

Une expérience auprès des instances européennes, dans un service culturel et de coopération d'une ambassade ou dans le cadre d'une délégation académique aux relations internationales et à la coopération serait appréciée.

Département coopération en éducation

Poste de responsable de programmes

Bon connaissance du système éducatif français, de son organisation globale, des articulations entre niveaux et filières, de l'administration générale du système, clairement tourné vers les activités internationales, donc ayant une réelle expérience en ce domaine, notamment en termes de gestion de projet, conduite d'équipe, évaluation, ce candidat aura les missions suivantes :

- bâtir un réseau à Bruxelles et dans les pays cibles où vont se trouver implantées les délégations d'EuropAid, entretenir ce réseau et ces

contacts, identifier les projets et activités, en amont des manifestations d'intérêt.

- s'insérer dans l'équipe d'ingénierie éducative et donc participer à la préparation de réponses à des appels d'offres, à la mise au point de méthodologie, au montage de l'équipe de projet et à la direction de projet éventuellement.

Une bonne connaissance de l'anglais est indispensable.

Poste de responsable du service informatique

Responsabilité et encadrement d'un service comprenant 8 personnes (en tant que service transversal, le service informatique est placé sous l'autorité du secrétaire général de l'établissement).

Trois axes de fonctionnement et de développement

1) Maintenance et mise à jour des réseaux, systèmes et parc informatique.

2) Suivi et développement de projets et applications existantes ou nouvelles :

- dans le domaine de la gestion administrative

et financière ;

- dans le domaine des projets ou applications développés dans les différents départements.

3) Formation des personnels aux outils et applications informatiques et bureautiques.

Compétences et connaissances souhaitées

- maîtrise de l'ensemble des réseaux et systèmes informatiques ;

- maîtrise des outils bureautiques et de leur environnement ;

- maîtrise de l'environnement et de la plateforme PC et MAC ;

- maîtrise de LINUX ;

- bonne connaissance du système éducatif et de l'international souhaitée.

Aptitudes et expériences

- expérience et fortes capacités managériales indispensables à l'encadrement d'une équipe ;

- expérience et capacité à définir et mettre en place une politique informatique ;

- aptitude à élaborer et gérer un budget de service ;

- aptitude à la gestion relationnelle.